

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 19 (1913)

Artikel: Journal de J.-P. Faigaux de Malleray

Autor: Sautebin, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL DE J.-P. FAIGAUX DE MALLERAY

PAR LE

Dr. H. SAUTEBIN, de MOUTIER

Dans deux ans se parachèvera le premier siècle d'existence matrimoniale dont a vécu le Jura conjointement avec le canton de Berne. Ce mariage, en raison de son premier centenaire, est à l'ordre du jour. Il a été ces temps-ci l'objet des commentaires de la presse. On remue les textes officiels, on rappelle l'opinion de tels ou tels grands hommes, on cite tels ou tels historiens.

En outre, des études très conscientieuses et richement documentées ont vu le jour récemment sur cette question de la réunion du Jura au canton de Berne.

Tout cela soulignerait, s'il en était besoin, l'importance qu'a eue, dans notre vie nationale, la période de 1814-15.

D'ailleurs, en ce temps-là, l'Europe entière était aux prises avec l'homme extraordinaire qui, durant trois lustres, avait brillé dans son ciel comme un météore surnaturel. Elle était pareille à un gigantesque creuset dans lequel bouillonnaient, sous l'action d'un feu ardent, les substances les plus violentes et où s'agitaient, semblables à de pauvres petits atomes, l'existence et la destinée des nationalités comme la nôtre.

Que sortirait-il de ces luttes cyclopéennes ? Chaque jour apportait de nouveaux soucis, chaque heure amenait ou pouvait amener un nouveau coup de théâtre.

C'est dans ce milieu de fièvre et d'angoisse qu'un paysan de Malleray, Jean-Pierre Faigaux, a écrit jour par jour des

remarques dont on devine l'intérêt. Il les a consignées dans des cahiers qui ont disparu, sauf un, celui que j'ai entre les mains. Et heureusement celui-ci se rapporte à la période la plus intéressante pour nous; son auteur l'intitule lui-même comme suit : « Suite du journal particulier de Jean-Pierre Faigaux, qui contient ce qui s'est passé depuis le 12 mars 1814 au 8 avril 1817 ».

Je tenais à ce que cette humble voix vînt prendre part aux discussions qui surgissent dans notre Jura, relatives aux événements d'il y a un siècle. C'est pourquoi j'ai sollicité de M. le Président central de l'Émulation la permission de vous lire quelques extraits du Journal de Faigaux.

Je ne veux pas commenter d'avance les réflexions de notre auteur. Elles portent sur toutes sortes de sujets : échos des graves événements du dehors, démarches et va-et-vient des notables de la commune de Malleray et de la Prévôté, décisions des assemblées communales, défilé des troupes, remarques météorologiques, travaux champêtres, traits de mœurs, observations philosophiques sur tel ou tel sujet (départ des hirondelles, chant des oiseaux, chasteté des jeunes filles, etc.); tout cela est mélangé dans le plus amusant pêle-mêle et présente tout l'intérêt et l'imprévu d'un kaléidoscope.

Le style n'en est sans doute pas d'un littérateur; mais il dénote tout de même chez son auteur un certain développement littéraire, un grand bon sens, une sincérité touchante, une tendance très marquée à philosopher, une touche toute personnelle qui fait de Faigaux un caractère, un type. F. ne se borne pas à rapporter les faits; il les juge. Et son exposé donne l'impression de la vie.

Et quelle estime ne devons-nous pas éprouver pour ce paysan qui, après une pénible journée de labeur où ses mains avaient tenu les pesantes cornes de la charrue, manié la pioche, la faulk ou le lourd fléau, avait la patience, l'extraordinaire persévérance de s'asseoir devant son secrétaire de famille et d'écrire de ses doigts gourds les remarques que suscitaient dans son esprit ses propres travaux ou les événements du dehors! Il fallait vraiment qu'il fût doué de qualités spéciales, le mettant au-dessus des hommes de sa condition.

En trouverait-on encore de ces campagnards qui pourraient s'astreindre à un semblable travail ? Ecrit-on encore son journal de nos jours ? A défaut de son journal personnel, chacun de nous est abonné à celui que lui adresse l'imprimeur du coin ; et ces journaux-ci pénètrent jusque dans les fermes les plus isolées, renseignent tout le monde ; ils disent tout, donnent des opinions toutes faites, dispensent l'abonné de penser. Avec cela, ils étouffent l'originalité...

Mais j'ai hâte de céder la parole à Jean-Pierre Faigaux. Il ne me reste plus qu'à vous le présenter d'une manière plus complète, quoique je ne possède pas beaucoup de détails biographiques sur sa personne.

Voici ceux que j'ai pu obtenir par l'intermédiaire de son arrière-petit-fils, M. Auguste Faigaux, maréchal à Malleray et membre de l'Émulation.

Notre Jean-Pierre naquit en 1746 ; il avait 68 ans en 1814 ; il est mort en 1833, à l'âge de 87 ans.

Il eut entre autres deux fils : Jean-Pierre et Frédéric.

C'était donc un paysan vivant avec sa famille du produit de la terre qu'il cultivait. L'argent était rare à la maison. Grand travailleur, dur pour lui-même et pour les autres, il savait pourtant, quand il le fallait, se sacrifier à l'intérêt commun ou rendre service à un voisin dans l'embarras. Il a occupé, d'ailleurs, d'importantes fonctions dans sa commune et était un homme de bon conseil. Il avait un caractère indépendant. Ses aspirations politiques le tournaient vers la Suisse ; il détestait les Français et l'empereur, cordialement. Cet esprit se remarque déjà chez ses ancêtres dont deux furent bannerets de la Prévôté et soutiens de la Réformation et de la bourgeoisie avec Berne.

Cela dit, je laisse la parole à notre annaliste.

Moutier, 17 août 1913.

Dr H. SAUTEBIN.

Remarque. — J'ai choisi dans le Journal de Faigaux tout ce qui a de l'intérêt aux points de vue historique et économique et ce qui est digne d'être relevé en fait de traits de mœurs. J'ai laissé de côté les remarques sur les travaux des champs. Je n'ai rien changé au style de l'auteur, par contre je me suis permis de corriger l'orthographe pour rendre la lecture de ces lignes plus facile.

ANNÉE 1814

Le 16 mars, assemblée de commune, les Autrichiens nous invitent à leur fournir vingt-cinq petits bois à Huningue¹⁾), en outre quatre ouvriers. Nous y en avons déjà quatre; ce sera huit qu'il nous faut relever tous les cinq jours.

Le 19, on les mène à Huningue.

Le 18 mars au soir, assemblée de commune pour signer une obligation de cent louis d'or neufs que Christ Dellenbach, aubergiste à Court, prête à la commune de Malleray à raison d'un intérêt au sept et demi pour cent par an, sous la date du 17 mars 1814. Tous les communiers solvables ont signé cela pour satisfaire aux grands frais que le malheureux Huningue nous cause.

Les charretiers du convoi de chirurgie qui sont partis le 19 mars de Moutier contre Porrentruy ont reçu l'ordre de rétrograder depuis les Rangiers. Le 20, presque tous les chevaux du village sont en réquisition.

On dit en ce moment que les troupes des Alliés ont brûlé un village en Alsace.

Le 23 mars, livré neuf batz pour les ouvriers d'Huningue.

Le 24 mars, David Miche, régent, reprend la régence après avoir été malade de la fièvre dès le 12 février.

Le 24 mars, Jean-Pierre Faigaux, fils, part contre Huningue pour travailler aux tranchées.

(1) Huningue : forteresse française placée près de Bâle, assiégée par les Autrichiens. — Chaque commune du Jura devait en faire autant.

1814.

Le 27 mars, assemblée de commune. Les gouverneurs nous invitent à fournir de la viande, des souliers et des bottes à Huningue.

Le 30 mars, assemblée de commune pour faire partir un char de dix-sept planches contre Huningue; ils sont partis le 2 avril.

Le 31 mars, Charles Raiguel, de Corgémont, étant au cabaret à Bienne y vomit quelques insolences contre les Alliés; il a de suite été incarcéré. Il en a cependant échappé pour une dizaine de louis.

Le 3 avril, assemblée de commune; il faut de la viande à Huningue. On y a délibéré que la moitié du vin et de la viande qu'on a fournis aux troupes des Alliés sera payée par la commune, l'autre moitié par les communiers.

Frédéric, fils d'Abraham Miche, conscrit dans les armées de France, a été pris prisonnier à Anvers et étoit conduit contre la Russie; après six jours de marche, s'est échappé et est arrivé à Malleray chez son père le soir du 3^{me} mars.

On fait monter les frais occasionnés par les troupes des Alliés à passé deux cents louis d'or neufs par mois pour le canton¹⁾ de Moutier et à passé deux louis par jour pour la commune de Malleray.

Dès longtemgs, on n'avoit reçu du gouvernement que des nouvelles affligeantes jusqu'au 9 avril qu'une ordonnance invite les maires à se rendre à Moutier le 12 pour y régler uniformément le prix des réquisitions qui ont été faites hors de la commune.

Et le jour de Pâque, 10 avril 1814, les nouvelles nous sont arrivées que les Alliés étoient entrés à Paris le 31 mars et que la paix étoit faite ou prête à se conclure.

Le 9 avril, planté mes oignenets et semé des carottes.

Le 16 avril, le ministre Samuel Himely²⁾, le docteur Moschard et le maire de Mervelier partent contre Berne qu'on dit pour solliciter les ambassadeurs des puissances Alliées à ranger l'Evêché de Bâle sous le gouvernement du canton de Berne.

(1) Canton de Moutier : l'ancienne Prévôté de Moutier, sous le régime français, formait un canton du département du Haut-Rhin.

(2) Himely, pasteur de Bévilard.

1814.

Gloire soit rendue au grand Maître du monde! Nous voici enfin arrivés à l'époque où le cruel tyran, Napoléon Bonaparte, est déchu du trône impérial de France et toute sa famille. Il s'est embarqué à Fréjus pour l'île d'Elbe, le 29 avril 1814, que les Alliés lui ont donné en toute souveraineté.

La bienveillance des augustes monarques qui se sont réunis pour abattre ce tyran cruel et rendre la paix à l'Europe sera célébrée à jamais dans le cœur de tous les peuples qui ont tant souffert.

Des millions de rachelles se sont fondues en larmes, des pères de familles ont sacrifié leurs fortunes et même leurs moyens de subsistance pour racheter leurs fils chérirs et d'une utilité indispensable à des cultivateurs, accablés sous le poids des années, usés par le travail et le chagrin et qui, enfin, ont été arrachés par ce monstre barbare et conduits dans des forteresses pour y expirer de faim et de misère ou être criblés de balles ou emportés par des boulets.

En outre, cette cruelle agence des droits réunis a été plutôt une bande de voleurs que des perceuteurs légalement établis, fouillant les maisons, caves et greniers; le peuple a été esclave de ces monstres odieux et tyranniques.

Ils ont assujetti toutes les denrées de première nécessité à des entraves et à des impôts insupportables pour un peuple sans aucun commerce.

Le droit de consommation sur les vins et eaux-de-vie a été porté au dixième.

Les tabacs, qui nous coûtoient douze louis la livre, sont portés à six livres.

Ils ont imposé une amende de mille francs aux cultivateurs qui en auroient cultivé une seule plante dans leurs jardins pour leur propre usage; le double et le triple, en cas de récidive.

Le sel, qui nous coûtoit cinq crutz¹⁾ la livre, a été porté à trois batz²⁾. Ce qu'il y a de plus criant encore, les plus petits

(1) Crutz ou cruches (kreuzer) : le $\frac{1}{4}$ d'un batz ; environ quatre centimes.

(2) Le batz valait environ quinze centimes ; le *louis d'or* environ vingt-deux francs ; l'*écu neuf*, six francs. La *livre* : terme sous lequel on désignait le *franc* en France (environ fr. 1.50 de notre monnaie actuelle). Le *sol* (le sou) : $\frac{1}{20}$ de la livre.

1814.

métiers et les plus chétifs commerces ont été assujettis à des patentés et à des licences.

Ils ont pillé les boutiques de marchandises anglaises, non seulement dans tous les lieux de leur domination; mais aussi dans la Suisse et la comté de Neuchâtel; ils en ont fait brûler, sur les places publiques, pour des centaines de milliards et ruiné, de cette manière, les propres sujets de l'empereur qui avoient le malheur d'en être pourvus.

Ils ont assujetti les voûtes et les cheminées des cabanes des villages à des ramoneurs qui emportoient tous les trimestres des sommes considérables des pauvres cultivateurs, sans même y mettre la main. Il s'en trouvoit même de faux qui paroissoient de manière à ne pouvoir être distingués des vrais.

Ils n'ont pas oublié non plus de nous arracher à plusieurs reprises quelques armes qui servoient à la destruction des bêtes féroces qui dévorent nos troupeaux de temps à autre et à la sûreté des citoyens.

Ils ont méconnu l'abus du pouvoir des maires des communes qui, pendant le règne du tyran, ont usurpé les communes et les ont ruinées.

Les conseils municipaux, dont un couple des plus accrédités, dirigent tout suivant leur intérêt personnel, au préjudice des autres.

L'administration des forêts étoit ci-devant confiée à la générale communauté et dirigée sans frais et nos pères nous avoient laissé de superbes et grandes forêts; mais l'administration française, établie plus pour faire vivre et enrichir les satellites de la cour et les associés des préfets que pour des motifs d'économie pour les communes, a ruiné et les forêts et les communes par les grands frais qu'ont occasionnés les mesures prises par le gouvernement pour leur conservation, dirigé par la fausse probité et la cupidité.

Enfin on voit et on verra encore que le gouvernement français est une bande de voleurs depuis le trône jusqu'au garde-champêtre, qui s'approprie le dommage que la loi accorde aux propriétaires souffrant des dégâts causés par les bestiaux. Ce qu'il y a encore de plus criant, c'est qu'on ne peut réclamer sur l'abus du pouvoir des maires ni sur aucune vacation des

1814.

préfets et sous-préfets que par les mains de ceux qui sont eux-mêmes les oppresseurs ou associés à la chose.

Venons à la régie, qui est la plus pernicieuse de toutes les institutions. L'intérêt particulier les porte à rechercher des innovations en tous genres qui pèsent sur les peuples pour les intérêts de la cour. Leur profit marche en premier. Ils remuent tout pour s'enrichir, font revivre les fiefs qui sont abolis par la Révolution, les font racheter ou en continuent les redevances, négocient le papier timbré, toutes conventions verbales interdites; la plus légère convention n'est reconnue valable que sur ce papier timbré et enregistré par ces maudits usurpateurs.

Les passeports qui, sous la domination des princes-évêques de Bâle, nous coûtoient tout au plus cinq sols, ont été assujettis au timbre au caprice et à la cupidité des ministres, des préfets et sous-préfets de la régie, et enfin des percepteurs des communes, qui les font monter à trois ou quatre francs, pour pouvoir sortir de son canton. Les notaires et greffiers n'ont point honte d'exiger de huit à dix louis d'or neufs pour un rôle de monte de petit cultivateur.

La contribution personnelle et celle des portes et fenêtres crient vengeance devant Dieu; être obligé de payer au tyran de la terre le jour que le Créateur nous envoie des cieux et notre existence; l'entrée et la sortie de nos chétives habitations et pour marcher sur cette terre que le Père Éternel nous a donnée pour y habiter libres!

Les mutations après le décès de père et de mère sont aussi, sans contredit, un brigandage des plus affligeant pour l'humanité : être obligé de payer au gouvernement la permission de jouir de ce que père et mère nous laissent! quelques fois que les enfants même l'ont gagné à la sueur de leur corps.

Les frais d'inventaire des pupilles de simples cultivateurs, après la perte de père et de mère, se montent à quarante-huit ou cinquante francs.

Les donations à cause de mort, chez les notaires, trois ou quatre louis.

1814.

Les percepteurs de toutes ces contributions sont aussi chargés de la recette des communes et sont des sangsues et des usurpateurs à toutes épreuves.

Les frais de poursuite au paiement ou d'actions intentées en justice sont énormes pour peu que la partie adverse soit opiniâtre. Le plus souvent il vaut mieux abandonner les préentions à la partie que de les défendre et le méchant triomphe à tort.

Sous les princes-évêques de Bâle, une sommation au paiement ou une assignation devant son juge compétent coûtait trois rappes¹⁾), une consulte dix sols. Et sous l'empire de Napoléon : en justice de paix une simple lettre d'invitation coûte deux batz, une assignation par l'huissier trente-neuf batz, un prononcé simple du juge de paix dix-huit à vingt francs ; une consulte des avoués au tribunal civil coûte six francs, toute simple qu'elle soit, et neuf francs les autres.

Une assignation au tribunal civil coûte ordinairement dix-huit à vingt francs.

Un prononcé du tribunal coûte deux cents francs.

Une expropriation coûte ordinairement de quinze à vingt louis d'or neufs.

Tout le commerce de Bienne et des environs a disparu; tout est ici contrebande ou chargé d'impôts; même les almanachs suisses sont prohibés. Ils nous forcent de cette manière à nous procurer leurs annuaires du département qui coûtent cinq francs dix centimes et le Journal du Haut-Rhin qui coûte quatorze francs par an aux communes : cette pièce seule à un exemplaire par commune.

Enfin l'abus du pouvoir paraît être autorisé chez tous les fonctionnaires publics et dans toutes les parties de l'administration, tant judiciaire que civile.

Napoléon Bonaparte, parti de Toulon pour l'Egypte au mois de floréal, an 6, avec une flotte de cent quatre-vingt-quatorze vaisseaux portant mille trois cent huit canons et vingt et un mille hommes, six cents chevaux et encore soixante-six bateaux de transport partis de Civita Vecchia, non compris un grand nombre d'officiers du génie et de savants; et revient en France

(1) Une *rappe* : un centime.

1814.

avec deux ou trois officiers en brumaire, an 7 : voilà ce que la conquête manquée d'Egypte coûte à la France. Sa témérité l'a encore conduit en Espagne où il a perdu cinq cent mille hommes et toute son artillerie et ses munitions.

Après avoir ruiné l'Allemagne à plusieurs reprises, il s'est enfoncé témérairement en Russie où il a abandonné tout ce qui lui restait de bon. Sa retraite précipitée ; les batailles de Dresde, de Leipzig, de Hanau, etc., ont achevé de brûler ses lauriers et achevé sa carrière destructive.

Plus, après avoir ruiné son empire et toute espèce de commerce, a attiré dans ses États les fléaux les plus redoutables qui puissent affliger l'humanité : la guerre, la mortalité sur les hommes et sur les bêtes, la dépopulation, les incendies et les dévastations dans tous les genres. On ne saurait se faire une idée des souffrances qu'il nous a fait éprouver. La postérité aura peine à croire les malheurs dans lesquels ce brigand nous a plongés.

Le 7 avril, des malveillants ont arraché les poteaux plantés à Chenevière¹⁾ qui indiquent les limites du territoire suisse.

Le 13 avril, réjouissance chez les Suisses en mémoire de leur nouvelle Constitution généralement acceptée et de la déchéance de Napoléon Bonaparte du trône impérial de France.

Le 13 avril, le drapeau blanc a été arboré sur les remparts d'Huningue.

Le 14 avril, arrivée à Biel d'un détachement de cavalerie.

Le 15, les nouvelles arrivent que Huningue, Belfort, Besançon se sont rendus aux Alliés ; le 16, à dix heures, les Alliés sont entrés à Huningue.

La miche de pain de cinq batz, à Bâle, pèse trois livres et demi, gros poids de la Prévôté, avant la reddition d'Huningue, une petite pomme de terre s'y vendoit un sou, une souris trois sous, un jambon quatre-vingt francs, le foin un batz la livre.

Le 21 avril, on a partagé les longs bois de trente pieds qu'on avoit coupés de trop pour Huningue et qui étaient restés étalés sur la route de Pontenet à Malleray.

(1) Chenevière, la cluse de Pierre-Pertuis entre Sonceboz et Tavannes.

1814.

Le 22 avril, les maires du canton sont à Moutier pour régler les charretiers que le gouvernement demande pour transporter des magasins d'Altkirch à Vesoul.

Le 27 avril, les nouvelles nous sont arrivées que la paix étoit faite et que les armées des Alliés doivent évacuer la France dans trois mois.

Monsieur Himely, qui est de retour de Berne dès le 30 avril, a fait le prêche à Bévillard le 1^{er} mai.

La femme d'Isaac Péteut, de Roche, domiciliée à Malleray, a présenté une pétition au sous-préfet tendant à la libérer des frais de Huningue, mais elle a été déboutée de ses folles prétentions; et le 1^{er} mai elle a payé la quote-part due aux ouvriers d'Huningue qui ont travaillé aux tranchées.

La dernière semaine d'avril, des soldats autrichiens vouloient par force coucher dans une chambre d'un particulier dans le village de Rebeuvelier où il avoit resserré les plus précieux de ses effets pour les soustraire au pillage de ces brigands. Le propriétaire prit une hache pour en défendre l'entrée; les soldats voulurent forcer; le paysan enfonce sa hache sur l'épaule d'un de ces soldats, il est à l'instant arrêté, garrotté, traîné, battu et incarcéré à Bâle.

La dernière semaine d'avril, ceux de Moutier ont logé environ cent soldats si méchants qu'ils mettoient les bourgeois au désespoir.

Le 4 may, la femme d'Isaac Garraux, de la forge, rejoints son mary, qui l'avoit chassée le 13 avril; ils ont eu vingt-deux jours de séparation.

Le 2 may, Isaac Péteut a voulu étrangler le maire Faigaux dans son lit.

Le 5 may, la maladie sur les bêtes à cornes s'est manifestée au canton de Soleure.

Le 11 may, le bruit se répand que des troupes suisses viendront occuper la ci-devant Prévôté sur les Roches.

Le 12 may, la nouvelle nous est arrivée d'une grande réquisition : cinq hommes pour les travaux du Petit Laudau pour le contingent de Malleray; en outre, foin, quinze quintaux; avoine, cent vingt-six décalitres; paille, trois quintaux; farine, six quin-

1814.

taux; viande, un quintal pour le contingent de Malleray; en argent, cent cinquante francs.

Monsieur le Docteur Moschard a été dépêché à Berne le 13 pour solliciter leurs Excellences à faire avancer les troupes suisses qui doivent occuper les nouvelles frontières de la Suisse pour éluder cette réquisition. Les maires du canton qui n'activoient pas cette réquisition au désir du sous-préfet Helg et du commandant de place alloient être incarcérés et tenus en otage jusqu'à la livraison de la réquisition au moment où les troupes suisses sont entrées.

Le 15 may, les conscrits de nos contrées arrivent de France en nombre avec des congés et rentrent dans leurs foyers.

Le 19 may, jour de l'Ascension, on n'a pas eu de prêche à Bévillard, Monsieur Himely étant allé à la rencontre des troupes suisses avec les maires du canton à Pierre-Pertuis.

Au commencement de may, la « Gazette de Lausanne » nous annonce que depuis l'entrée des troupes des Alliés en France, on a enterré six mille personnes à Bâle; la fièvre nerveuse fait toujours des ravages dans l'Alsace, à Montbéliard et divers autres lieux.

Le 24 mai, à midi, sont arrivés et logés à Malleray quatre-vingt soldats autrichiens qui vouloient faire séjour; mais le 25, avec un batz par maître communier et trois chars de transport, on est parvenu à les faire partir contre Soyhières.

Une légion d'environ trois cents Prussiens ont descendu notre vallon, qui retournent en Allemagne; ils ont été très méchants à Corgémont; ils ont fait tapage à Moutier, battu, maltraité plusieurs personnes. Le village de Moutier a crié au secours: les cris ont fait descendre ceux de la montagne à leur secours; deux compagnies des Suisses stationnés à Court et au Cornet ont été appelées au secours de Moutier, quelques-uns de ces Prussiens ont été mis en arrestation; c'est le 27 may.

Le 26 may, les gendarmes et employés des douanes qui étoient restés dans ces contrées ont été rappelés et sont partis.

Le 28 may, une légion de vingt-cinq Suisses sont venus se cantonner à Bévillard.

1814.

Abram Farron, dit Papon, de Tavannes, s'est pendu et étranglé à la cloison de sa chambre, le 27 may 1814, avec un mauvais mouchoir; a été enterré à Tavannes sans sonner les cloches et déposé au coin des suicidés, le 29.

La femme de Jean-Pierre Charpillard, de Bévillard, née Bandelier, continue à faire valoir ses grands et rares talents sur la volerie et le brigandage. En automne 1813, elle s'est nommée la femme de Jean-Pierre Juillerat de sur Moron de Châtelat et, sous ce nom, elle a porté une lettre de son mary au Landeron pour emprunter vingt louis d'or neufs d'un moine de Bellelay retiré au dit Landeron en offrant pour assurance une pièce de terre par hypothèque située près de Bellelay. Le pauvre moine se trouve dupe des grands talents et du génie de cette femme. En outre, le 15 may 1814, la même femme de Jean-Pierre Charpillard a enlevé trois louis d'or neufs à Frédéric Augsbourg, fermier de la métairie de l'ancien maire Schaffter de Moutier aux Vacheries Brunières avec une fausse lettre.

Mercredi 1^{er} may, les paysans du canton de Soleure se sont révoltés contre leurs seigneurs, se sont emparés des armes de la ville, ont vidé l'arsenal.

Le 5 juin, les maires du canton sont une partie à Moutier, l'autre partie à Tavannes; ils donnent un repas aux officiers suisses cantonnés dans la Prévôté de Moutier-Grandval; les soldats ont chacun leur bouteille.

Le 7 juin, la commune de Bévillard assemblée a dissous le conseil municipal de la commune et l'a remplacé par des ambourgs et ayant-charge comme du temps jadis, a affaibli l'autorité du maire et a libéré du serment les gardes-champêtres. Quelques autres communes en ont fait de même. Le temps nous apprendra le résultat de cette manière d'agir des communes.

Le 8 juin, la générale communauté de Malleray, assemblée, a délié du serment les gardes-champêtres, licencié le conseil municipal qui est remplacé par des ambourgs et ayant-charge comme avant notre réunion à la France, affaibli l'autorité du maire, etc.

Le 9 juin, la commune de Malleray s'est de nouveau assemblée pour faire connoître aux nouveaux ayant-charge et à tous

1814.

les communiers les anciens statuts qui doivent être observés et faire solenniser aux six ayant-charge le serment d'usage comme avant notre réunion à la France.

Le 9 juin, une compagnie de chasseurs des environs de Lausanne, très bien montés, ont passé Montoz de Malleray à la tombée de la nuit allant à Courrendlin; ils ont couché à Bévillard.

Le 10 juin, deux compagnies des troupes suisses remontent de Mervelier contre Courtelary et Tramelan, couchent à Reconvillier.

Le 11 juin, une compagnie de troupes vaudoises remonte contre l'Erguel, tambour battant.

Le 12 juin, le bruit se soutient que le traité de paix entre la France et les puissances alliées est signé à Paris.

Pierre Charpillod réclame encore quatre louis de la commune de Malleray pour des fournitures de l'horloge de la tour.

Le 21 juin, le meunier Blanchard a vendu le bled que le sous-préfet Helg nous avoit fait donner.

Le 22 juin, deux compagnies de Suisses vaudois sont descendues d'Erguel précipitamment contre le Cornet. Nous avons donné à dîner à deux.

Le 22 juin, d'après une circulaire, quelques maires du canton sont à Moutier qu'on dit pour faire un projet de constitution et former un gouvernement provisoire; et quoi que l'entreprise leur soit incomptétente et prématurée, ils auront du moins des moyens d'augmenter les frais et de continuer de sucer et d'achever de ruiner les communes, avant qu'ils soient licenciés.

Le baron d'Andlau et Helg s'en sont formalisés. Helg s'est rendu à Moutier à l'assemblée pour en savoir les motifs. Leur résultat a été de faire six députés pour correspondre avec la Diète suisse, qui sont : les maires de Courrendlin et de Mervelier pour sous les Roches; Jacob Gobat, juge de paix et le Docteur Moschard, pour Moutier; Monsieur Himely et David Bassin, de Saules, pour Malleray et Tavannes, après quoi l'assemblée s'est dissoute.

Le 26 juin 1814, la crosse de Bâle a été reposée sur les portes de Delémont et sur les autres bâtiments du ci-devant prince-évêque de Bâle.

1814.

Sur la fin de juin 1814, environ quarante familles de Porrentruy se sont comme déclarées vouloir retourner sous la domination française. Le gouvernement y a stationné quatre mille Hongrois à discrétion. Quelques maisons en ont jusqu'à cent.

Le 5 juillet, d'Andlau nous invite à payer les contributions et à réparer les grandes routes, mais on ne s'est pas autrement dérangé.

Au commencement de juillet, les troupes suisses viennent occuper la courtine de Bellelay.

Le 6 juillet, arrivée du colonel Voirol, de Tavannes, qui est licencié des armées françaises.

Le 12 juillet, le bruit du canon dans la direction de Neuchâtel nous a annoncé l'arrivée du roi de Prusse dans la Comté de Neuchâtel, Monsieur Samuel Himely y est allé pour le voir.

Le 14 juillet 1814, des voleurs ont coupé et volé le crin de la queue et crinière des chevaux de Malleray au pâturage du Droit.

Le 9 aoust, Monsieur d'Andlau a passé à Malleray allant à Courtelary, Bienne, Neuveville, etc.

Le 12 aoust, départ des vingt Suisses vaudois qui étoient à Malleray et qui s'en retournent dans leur pays, de même que la compagnie de chasseurs qui étoit à Courrendlin.

Par l'imprudence et la mauvaise foi et intention de quelques maires du canton de Moutier, de n'avoir pas répondu aux invitations des Erguélistes et Bienne de nous joindre à eux, pour nous introduire au corps helvétique, il en résulte environ deux mille cinq cents louis de frais de plus pour notre canton que Bienne et Courtelary qui se sont, par ce moyen, éloignés de d'Andlau.

Dès la paix du 30 may 1814, conclue à Paris, notre sort politique se trouve sur la balance des pouvoirs. Monsieur d'Andlau qui a gouverné Vesoul, les Vosges, les principautés de Porrentruy et de Montbéliard, en est déchu d'une grande partie et s'est retiré à Arlesheim; il a été à Moutier les 9 et 10 aoust avec le commissaire civil suisse où les maires avoient été invités. Il leur fit des propositions tendantes à nous soumettre sous son gouvernement. Mais le pays est peu disposé à y adhérer.

1814.

Les maires ont envoyé le Docteur Moschard à la Diète suisse sonder son avis sur ce sujet; il est parti le 11 aoust.

Le 12, il paroît quelques exemplaires d'un pamphlet diffamatoire contre Monsieur d'Andlau, signé des amis de la patrie, imprimé à Pierre-Pertuis le 26 juillet; ils le peignent avec des traits peu dignes de nous gouverner.

Le 16 aoust, les maires du canton sont à Moutier pour entendre le rapport du Docteur Moschard de retour de la Diète suisse, où il avoit été envoyé prendre des avis au sujet de d'Andlau qui persiste toujours à vouloir nous gouverner.

Les 16 et 17 aoust, nous avons fait les foins de la Sagne. On a peu et même point entendu chanter la caille dans nos contrées cette année; les superstitieux en sont affligés.

Michel, forestier, faisoit semblant de nous quitter, ne sachant plus de quel côté tourner la tête; vouloit se retirer à Sorvillier le 19 aoust, mais ayant été battus, lui, à Moutier et sa prostituée à Sorvillier, ils sont revenus ici.

Le 23 aoust, au matin, une très belle compagnie d'Argoviens ont monté notre vallon allant à Bienne.

Le 29 aoust, assemblée des maires à Moutier; Jacob Blanchard, ambourg, y accompagne le maire de Malleray comme députés de la commune. D'Andlau continue à nous vouloir soumettre sous son gouvernement; il a envoyé Monsieur Delphy le faire reconnoître à la Diète suisse le 15 août. Monsieur le commissaire suisse Hauser demande de lui faire connoître les griefs qu'on a contre d'Andlau et son administration. En conséquence, trois députés sont partis contre Arlesheim, lieu de résidence de ce commissaire Hauser, qui sont : le ministre Himely, le Docteur Moschard et le maire de Courrendlin, pour lui faire connoître en treize articles les raisons qui nous répugnent de nous ranger sous son autorité. Ils furent très bien reçus d'abord, mais ensuite, ils ont essuyé des disgrâces et ont été très mal reçus du commissaire Hauser par une lettre à eux envoyée quelques jours après.

Le 27 aoust, sur le soir, une scène tumultueuse a eu lieu dans la vallée de St-Imier, qui a pris naissance à Courtelary; Voumard, la jambe de bois, a répandu le bruit que d'Andlau alloit entrer dans la vallée de St-Imier par la montagne des

1814.

Bois et Tramelan, avec une armée d'Autrichiens pour la brûler. Sur ces nouvelles, le tocsin est sonné à Courtelary, et tous les signes d'alarme se sont donnés; chacun court aux armes, les troupes suisses stationnées dans la vallée se mettent en mouvement. Voumard, la jambe de bois, est prêt à être massacré par une populace irritée; les troupes suisses le protègent; enfin il est arrêté et conduit au juge de paix du canton et de là à Bienne. Le temps nous apprendra le sort de Voumard.

Le 5 septembre, très forte gelée. Le ministre Himely a annoncé le jeûne qui est fixé cette année au jeudi, 8 septembre. Mais quel jeûne, hélas! Grand nombre de personnes, particulièrement de Bévillard, irritées, ont vomi des jurements et des malédictions contre les maires qu'on présume travailler à nous mettre sous le joug de d'Andlau pour conserver leurs places de maires. Abram Charpié, maréchal, Abram-Louis Flotiron et David-Louis Girod, chez Isaac, de Pontenet, domicilié à Champoz, ont pris la place des maires à l'église, ce qui a fait rire une partie du monde et scandalisé l'autre.

Le 7 septembre, assemblée de commune. Monsieur Hauser, commissaire civil suisse, ajourne les maires du canton à Moutier. Le maire de Malleray se refuse d'y paraître seul. La commune lui accorde Abram Miche; de retour avec les plus tristes nouvelles que les maires seuls seront écoutés et qu'on présume travailler à leurs propres intérêts et au préjudice de la patrie.

Le 9 septembre, au soir, assemblée de commune où on a fait trois députés, qui sont : David Houmard-Perrin, Isaac Blanchard, les deux ambourgs, et Jacob Miche, pour de la part de la commune défendre au maire de se trouver à l'assemblée des maires qui doit avoir lieu à Moutier le 11.

Monsieur le commissaire suisse invite de nouveau les maires à se rendre à Moutier, le 11 septembre; avec les ordres de députer le maire de Champoz et le maire de Fornet, Bernard, pour faciliter les entreprises de d'Andlau.

Le 9 septembre, au soir, assemblée de commune pour faire six députés pour remplacer le maire dans l'assemblée du 11, qui sont : David Houmard, Abram Garraux, Jean-Pierre Jabay, Jacob Miche, Isaac gros Philippe Garraux et Abram Miche. Mais ces deux derniers n'y ont pas paru.

1814.

Le 10 septembre, au soir, le maire de Malleray fait assembler la commune pour y exposer que vu les défenses que la commune lui a faites de vaquer désormais pour ses intérêts et que charge et pouvoir sont donnés aux six députés nommés, il vient de recevoir deux lettres signées des docteur et ministre Moschard, dont on a fait lecture qui somment le maire de paroître instamment à Moutier. En conséquence, il demande à la commune si elle lui permet de s'y rendre. Cependant la majorité ne s'y oppose pas. Il demande en outre un adjoint; on lui accorde Jean-Pierre Jabay.

Nous voilà donc en ce moment plongés dans toutes les horreurs de l'anarchie. Le peuple le moins instruit s'arroge le droit de destituer de tous pouvoirs les maires, que les préfets avoient établis sous l'autorité du prince; que les généraux des armées Alliées ont confirmés sans porter aucun changement dans le gouvernement. Il rejette toutes autorités et tous pouvoirs, conteste les autorisations de d'Andlau et du colonel Hauser, député de la Diète suisse. Enfin l'homme intelligent n'est ni interrogé, ni écouté dans les affaires de la plus grande importance; tous les statuts et règlements de commune que nos pères avoient sagement établis sont abandonnés et méprisés, les bestiaux broutent et les vergers et les jardins potagers, sans qu'on puisse faire barrer, pas même les bleds ensemencés. Enfin les bavards et brailleurs triomphent et nous attireront infailliblement les conséquences les plus terribles, le délabrement de nos plus belles forêts, par les voleurs les plus acharnés, sans qu'on puisse y remédier.

Le 11, au matin, petit Philippe Garraux jette des pierres à la femme de Michel, forestier, et veut la lapider.

Le 9 septembre, le commissaire civil suisse venant de donner une tournée à Bienne et Courtelary pour disposer les peuples à adopter le gouvernement de d'Andlau, passe à Malleray, loge à Court et le 10, se rend à Moutier où les députés des communes étoient ajournés. Mais ils ne s'y sont trouvés que le lendemain 11, où il a été résolu de faire payer le contingent arriéré des communes en pain et viande dans le terme de huit jours.

1814.

Le 12, assemblée de commune de Malleray où les quatre députés ont fait le rapport des résolutions de l'assemblée de suspendre tant qu'il sera possible de traiter avec d'Andlau jusqu'après le Congrès de Vienne ou une décision de la Diète suisse et ont, d'une voix unanime, rejeté les maires de Champoz et de Fornet que le commissaire civil leur proposoit pour traiter avec d'Andlau.

Le 20, arrive un grand paquet des ordonnances forestières de d'Andlau.

Le 20 septembre, la princesse de Gall a monté notre vallon avec sa suite, trois voitures, allant à Genève.

Le 18 septembre, Monsieur Himely étant à ce que l'on croit à la Diète suisse, un jeune ministre, cousin de Monsieur Besson, a fait le prêche à Bévillard.

Le 25 septembre, au matin, assemblée de commune pour députer Abram Miche, Abram-Louis Blanchard, meunier, pour se rendre à Moutier où les maires sont ajournés et où des officiers suisses les attendent pour les prévenir que d'Andlau vouloit placer quinze garnissaires chez Monsieur Himely et cent chez les ministre et Docteur Moschard à Moutier. L'assemblée a député Champion, maire de Courrendlin, et Jean-Pierre Mérillat, de Perrefite, qui sont partis le 27 et de retour le 1^{er} octobre pour détourner les garnissaires.

Le 27 septembre, le cugelier chantoit dans nos envers et le 30, à Montoz, comme dans les beaux jours de l'été; il nous a annoncé le plus bel automne que de longtemps on a vu. C'est le seul oiseau de nos contrées qui chante au clair de la lune, les nuits entières, qui réjouit de son chant agréable les amoureux et les voyageurs.

Sur la fin de septembre, on diminue le nombre des Autrichiens dans la vallée de Delémont.

Le 2 octobre, assemblée de commune de Malleray; on y a fait lecture de la copie d'une lettre du colonel Hauser datée du 28 septembre dernier qui invite les communes à une assemblée à Moutier, fixée sur le 2 octobre. On a député Abram Miche, Abram-Louis Blanchard, meunier. L'assemblée de Moutier a

1814.

député les maires de Mervelier et de Courchapoix pour répondre à des inculpations qui blâment les Prévôtois d'être turbulents et mauvais sujets.

Le 8 octobre, au matin, assemblée de commune pour faire deux députés pour se rendre à l'instant à Moutier. Le maire Faigaux et l'ancien Blanchard sont partis.

La commission des vivres des Suisses y est aussi invitée pour le même jour, 8 octobre. D'Andlau fait toujours des efforts et ne se décourage pas.

Le dimanche, 9 octobre, assemblée de commune pour entendre la lecture des conditions sous lesquelles d'Andlau prétend réduire la Prévôté et les conditions sous lesquelles la dite Prévôté consent à se soumettre sous son gouvernement. On a, de plus, député six hommes pour signer un projet de réunion de la Prévôté au canton de Berne en se réservant nos anciens droits, us et coutumes.

Le 15 octobre, les officiers reviennent de passer en revue les troupes suisses à Moutier; s'en retournent à Nidau en nous assurant que nous sommes suisses.

Le 21 octobre, les quinze Oberlandais cantonnés à Malleray depuis le 17 septembre dernier en sont partis pour Bévillard.

J'ai guéri le doigt écrasé de la Victoire Bueche depuis le 11 octobre au 24.

Le 29 octobre, au soir, arrivée de la « Gazette de Lausanne », qui nous annonce notre réunion à la Suisse. Monsieur d'Andlau est débouté de ses prétentions de nous gouverner.

Les Suisses oberlandais qui étoient cantonnés dans la Prévôté ont passé Montoz le 2 novembre pour retourner dans leurs foyers. Il ne reste plus aucune troupe en ce moment dans la Prévôté.

Le 13 novembre, les Suisses cantonnés en Erguel ont évacué ces contrées.

Le voyage de Monsieur Himely et des maires de Moutier des 12 et 13 novembre à Nidau n'a pas été réjouissant pour nous, comme on s'y attendoit et nous nous trouvons encore incertains sur notre destinée politique. Les cantons suisses toujours jaloux de l'agrandissement de Berne nous font obstacle; la Prévôté s'est trop tôt prononcée pour Berne.

1814.

Le 16 novembre, assemblée de commune pour députer le meunier Blanchard et Abram Miche pour Moutier; ils ont rapporté que le colonel d'Erlach a reçu de la Diète une lettre datée du 9 novembre qui nous blâme d'être des rebelles et qui nous ordonne de nous soumettre aux ordres de d'Andlau. Il paroît que la Diète a été informée de mensonges à notre égard. L'assemblée a voulu jeter les bases d'un gouvernement provisoire.

Le 20, assemblée des maires à Moutier. Un des Moschard et le maire de Courrendlin doivent repartir contre la Diète le 21, accompagner le colonel de Watteville pour présenter à la Diète un projet de gouvernement provisoire pour détacher la Prévôté de d'Andlau, de Delémont et de Porrentruy.

Le 21 novembre 1814, le maire Faigaux, le meunier Blanchard, Jean-Pierre Jabay, l'ancien Blanchard et quelques autres ont réglé le compte du vin livré au passage des troupes des Alliés par Malleray qui se monte à quarante et un louis, dont la commune supporte la moitié et les particuliers l'autre moitié.

Le 1^{er} décembre, assemblée de commune pour députer Abram Miche, Abram Garraux fils, pour aller à Moutier qui doivent y être le 2.

Le 2 décembre, au soir, assemblée de commune où les députés à Moutier ont fait leur rapport que d'Andlau nous établira un administrateur provisoire.

Le 4, au soir, assemblée de commune où on a proposé de signer un acte de soumission à d'Andlau. Mais on a été d'accord de ne rien signer qui puisse compromettre notre état présent.

Le colonel de Watteville aura une entrevue le 6 à Delémont avec d'Andlau et le 7 assemblée des députés à Moutier où le colonel de Watteville y sera, nos députés sont toujours Abram Miche et Abram Garraux.

Le 8 décembre, au soir, nos députés à Moutier rapportent qu'on n'a rien pu terminer d'arrangements avec d'Andlau. Le colonel de Watteville se charge de soigner nos intérêts à cet égard.

Le 17 décembre, deux compagnies de chasseurs bernois sont venues se cantonner dans la Prévôté; vingt-sept ont couché à Malleray. Le 18, ils sont repartis dans les communes; il n'en reste que quatre à Malleray.

ANNÉE 1815

Le 14 janvier les maires ont reçu une lettre qu'il nous faut enfin nous soumettre au gouvernement de d'Andlau.

Le 21 janvier, assemblée à Sonceboz des maires et notables d'Erguel et de quelques-uns de la Prévôté et où se sont trouvés des officiers de Berne et le colonel de Watteville.

Le 22 janvier, Monsieur Himely a prié à l'église pour ceux qui se sont employés à nous réunir à la Suisse.

Enfin le 26 janvier, la « Gazette de Lausanne » nous annonce que, par Convention du 29 décembre 1814 passée entre les puissances Alliées et les cantons suisses, l'Evêché de Bâle est cédé à la Suisse.

Le 28 janvier, Monsieur François-Xavier de Neveu, évêque de Bâle, fait son entrée solennelle à Delémont au bruit du canon, etc.

Le 5 février, Monsieur Himely a prié à l'église pour la première fois dès notre réunion à la France pour leurs Excel-lences de Berne, nos justes protecteurs.

Le 17 février, arrivée du colonel Voirol, de Tavannes, depuis Strasbourg; il est venu en semestre pour un mois.

Le 13 mars, le bruit se répand que Napoléon Bonaparte s'est échappé de l'île d'Elbe dans un soufflet de forge la nuit du 25 au 26 février et a débarqué en France le 5 mars et marche à la tête d'un corps de troupes contre la France. Il a passé à Grenoble et marche contre Lyon. Le temps nous apprendra ce que cela donnera.

Au moment où nous espérions que le Congrès de Vienne donneroit une paix durable à l'Europe, Napoléon Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe le 26 février, rentre en France le 1^{er} mars, répand la crainte et la défiance partout. Le milieu et la fin de mars se trouvent des plus alarmants pour nous. Le commerce souffre de nouveau et nous nous voyons exposés à de nouveaux dangers. Les troupes françaises se mettent en mouvement de toutes parts. Les Autrichiens se rapprochent du Rhin, une partie, et contre l'Italie. Les Suisses de leur côté lèvent du monde,

1815.

marchent aux frontières de tous côtés. Huningue est approvisionnée, la garnison renforcée. Bâle est dans l'inquiétude. Le très Saint-Père le Pape, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, après son retour à Rome, a allumé le feu de la division dans l'Italie. L'empereur d'Allemagne marche avec une armée de cent mille hommes pour y rétablir l'ordre.

Enfin, le 25 mars, plus de soixante mille Suisses sont en activité et marchent aux frontières de tous côtés. Une compagnie de chasseurs a passé au point du jour par Malleray allant à Courrendlin; une deuxième compagnie passe contre les dix heures pour Moutier; une troisième et quatrième, contre les onze heures, ont passé Montoz allant à Court; une cinquième compagnie, environ vers les deux heures après-midi, descend notre vallon; enfin une sixième compagnie contre les trois heures pour Bévillard.

La « Gazette de Lausanne » du 21 mars nous annonce que le Congrès de Vienne a reconnu les vingt-deux cantons suisses.

Le jour de Pâques, 26 mars, le bruit se répand que Napoléon Bonaparte est remonté sur le trône impérial de France le 20 mars et que les Bourbons ont évacué Paris en grande diligence.

Le 29 mars, une circulaire nous annonce que le 30 un commissaire suisse arrivera ici le 31 mars.

Le 30 mars, le commissaire attendu, a descendu notre vallon qui a interrogé les maires sur différentes choses; entre autre ordonne que s'il se trouvoit des émissaires de Napoléon Bonaparte dans ces contrées d'en avertir le gouvernement de Berne. Il a, en outre, assuré que le Congrès de Vienne nous a déclarés Suisses; mais que les événements extraordinaires du temps tiennent encore en suspens notre destinée politique.

Le 31 mars, Frêne, de Reconvilier, venant de Bâle, nous a assuré que le 30 mars il avoit été publié sur la maison de ville à Bâle notre réunion au canton de Berne. Enfin le 2 avril, Sauvain, d'Aesch, nous a communiqué, à Malleray, une lettre particulière qui nous annoncé que l'Evêché de Bâle est définitivement réuni au canton de Berne, excepté neuf villages à

1815.

proximité de Bâle qui resteront à ce canton et la commune de la Ferrière qui sera réunie au canton de Neuchâtel; la neutralité perpétuelle des Suisses est reconnue, les fiefs et la dîme sont abolis; à charge aux cantons de Berne, Bâle et Neuchâtel de payer une probende viagère de douze mille florins à Monsieur François-Xavier de Neveu, élu évêque de Bâle et Monsieur le baron d'Andlau continuera et restera gouverneur jusqu'à la ratification de la déclaration par les parties intéressées.

Le 4 avril, Isaac Lolo, cordonnier de Court, a reçu des Suisses vingt-quatre coups de bâton sur le dos, pour avoir lâché des insolences contre les Suisses.

Le 8 avril, quoi que le temps soit clair et chaud comme en juillet, il ne paraît que peu ou même point d'hirondelles dans nos contrées, ce qui nous étonne. Les arbres fleurissent et on pourroit aisément faucher les clods.

Dès les premiers jours d'avril, les troupes suisses se renforcent et se concentrent dans la Prévôté. Le 12, une compagnie descend notre vallon, environ quatre hommes nous sont arrivés de Bévillard, dont nous en avons un. On leur a donné la loge de la seringue pour corps de garde. Une compagnie est arrivée à Reconvilier, quelques pièces de canon à Tavannes et à la Reuchenette. L'on se prépare à quelques changements.

Le 15 avril, à 7 heures du soir, passage du général de la Confédération suisse par Malleray et de plusieurs officiers en deux voiturés; une avant-garde d'une douzaine de dragons à cheval très bien montés et un char d'équipages; ils vont coucher à Moutier. Le 16, quelques soldats suisses vont au prêche à Court.

Les soldats bernois oberlandais stationnés dans notre paroisse en avril ne recherchent pas les prostituées avec le même empressement que les militaires des autres nations. La veuve de Jacob Weigante, en son vivant maréchal à Malleray, Marie-Anne et Anne-Marguerite Bueche, filles de David Bueche-Elezo, la fille de Jean-Jacques Lod-Bueche, sont méprisées d'eux, huées, battues, plongées dans les eaux et leurs bordels éparpillés par ces Suisses, amis de la décence et de l'ordre.

Le 20 avril, la vallée de Delémont est occupée par les troupes suisses.

1815.

Un des soldats oberlandais stationnés à Bévillard s'est pendu et étranglé dans la chambre de la vieille maison des Charpié Schelossa.

Les troupes suisses se concentrent dans l'Evêché petit à petit, par des marches et contre-marches, etc.

Dès le 26 avril, les troupes suisses se renforcent de plus en plus dans nos contrées. On en fait monter le nombre à près de dix mille dans l'Evêché de Bâle.

Les 27, 28 et 30 avril, comédie des Italiens au Grenier du prince, qui ont fait des tours de souplesse à un batz par personne. Il y a eu beaucoup de monde, comme si l'argent étoit commun ici.

Le Créateur et conservateur a doué les hirondelles d'un instinct bien particulier. Les beaux jours du printemps de 1815, dont la chaleur étoit égale à celle du mois de juillet, ne les ont pas invitées à se rendre dans nos contrées; on croyoit même qu'elles ne viendroient pas. On présume qu'elles avoient un pressentiment d'un hiver qui devoit succéder à ces beaux jours; et ce n'est que le 28 et les derniers jours d'avril qu'elles se sont montrées dans nos vallées, les montagnes encore couvertes de la nouvelle neige.

Le 1^{er} may, Roth, cabaretier, domicilié à Malleray, ayant accusé faussement les soldats suisses d'avoir volé la bourse à sa fille, un caporal est arrivé le 1^{er} may au matin avec cinq soldats qui le saisirent et le menèrent à Reconvilier. Roth, introduit dans un bataillon carré, a été obligé de faire réparation à toute la troupe et à leur payer trois écus neufs pour échapper à de plus grandes punitions.

Le 2 may, les grenadiers zurichois sont partis de Malleray contre Delémont, tambours battants, drapeaux déployés, depuis Tavannes et l'état-major avec leurs équipages et plusieurs autres compagnies. Nous les avons eus neuf jours.

Le 5 may, les troupes suisses font de grands mouvements rétrogrades. Le bataillon de Zurich, y compris les grenadiers et chasseurs qui avoient pris position à Delémont en partant d'ici le 2 may sont remontés; plusieurs compagnies ont repassé

1815.

Montoz. Les pièces d'artillerie de Tavannes, de la Heutte et Reuchenette en sont partis. On dit qu'il y aura un camp à Aarberg. Au 6 may, il ne nous reste que peu de troupes.

Le 5 may, la putain de veuve du maréchal Weigante est partie contre Boujean avec son bagage et elle n'est regrettée de personne.

L'âge de l'homme est singulier dans sa décadence. Le 12 may 1815, j'étois âgé de 68 ans 5 mois et je regardois la maison de la veuve de l'ancien maire Charpié, aux Viviers, depuis le haut de la Grosse Fin; je voyois exactement deux bâtiments où il n'y en a qu'un seul. Quel phénomène dans la nature que l'affaiblissement de la vue fasse voir une chose qui n'existe pas, plutôt que de ne rien ou de voir imparfaitement les choses!

En contemplant la nature on y découvre des choses bien merveilleuses. Comment deux limaçons, en amour, peuvent-ils, malgré la lenteur de leur marche, se rencontrer au haut d'une montagne pour y opérer l'œuvre de la génération et perpétuer leur espèce, comme je l'ai observé le 13 mai 1815 sur la croupe de Montoz? Le grand conservateur des créatures s'y fait voir d'une manière éclatante.

Le 27 may, les troupes bernoises font des mouvements. Une compagnie ou plutôt un bataillon superbement monté est descendu notre vallon avec une musique, drapeau déployé, et quelques dragons et caissons qu'on dit pour Delémont. C'est le bataillon du bailli de Nidau. Une autre compagnie a de même descendu notre vallon. Notre pays est en ce moment inondé de troupes depuis longtemps, ce qui nous épouse entièrement.

Le 28 may, les soldats bivouaquent et parcourent les campagnes la nuit et font la garde exactement. Ils ont fait des guérites sur les hauteurs, où il faut leur porter à manger.

Au commencement de juin 1815, depuis Bâle à Genève, sur les frontières de France, tout y fourmille de troupes suisses qui vont et viennent de commune en commune, dont on évalue le nombre à soixante mille et qui coûtent passé soixante-dix mille francs par jour à la Confédération suisse non compris la cavalerie et les hauts officiers. La Bourgogne et l'Alsace (frontière de Suisse) et les bords du Rhin sont remplis de Français; la

1815.

droite du Rhin depuis Constance à Mayence est embarrassée de troupes des Alliés, dont on évalue le nombre à trois millions, pour agir contre la France. L'Europe entière est attentive sur ce que donneront ces immenses préparatifs de guerre et le parti que prendront les Suisses avec leurs nombreuses troupes sur pied.

Le 6 juin, au matin, assemblée de commune pour discuter les moyens de faire partir et payer une réquisition de huit hommes pour travailler à des retranchements du côté de Botmingen, près de Bâle. Quelques cantons de l'Evêché de Bâle ont déjà beaucoup fourni d'ouvriers. Les nouvelles nous sont arrivées le 5 juin, à 8 heures du soir, que notre canton doit fournir huit hommes pour son contingent. Ils sont partis le 6 au matin; on leur paye, de la part de la commune, à chacun dix batz par jour. Ils doivent y travailler trois jours. On leur promet le logement ils doivent porter deux tiers de pelles, l'autre tiers de pioches, de même que leurs vivres.

Dès le 12 juin, toutes communications entre la France, la Suisse et l'Evêché de Bâle sont interdites. Les citoyens des villages limitrophes qui ont des récoltes sur la France n'en peuvent rien emporter, tout ce qui passe les limites est pris, même les meubles aratoires. Tout nous annonce en ce moment des événements de la plus haute importance¹⁾ et nos contrées sont exposées à de redoutables attentes. Toutes les troupes stationnées dans nos contrées ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal et, depuis quelques jours, les rations ne sont plus distribuées que pour un jour seulement.

Les habitans de Bâle doivent avoir les chandelles allumées pendant toute la nuit, dans tous les logements et avoir de l'eau sur les maisons; les pompes à feu sont prêtes à agir au premier coup d'alarme. La cherté des vivres y augmente journellement dans tous nos environs et nous apprenons en ce jour, 19 juin, que des batteries de canon formidables sont retranchées entre St-Louis et Bâle avec dix mille hommes de troupes et qu'il ne

(1) En effet, on était à la veille de Waterloo. Les pressentiments de Faigaux étaient justes.

1815.

reste plus personne au faubourg St-Jean, que les Français peuvent détruire dans un instant. On nous assure que les Français ont déjà pillé Charmoille et Fleurier.

Le 19 juin, entre onze heures et midi, nous avons observé un arc-en-ciel autour du soleil et un nuage tricolore sur notre horizon placé sur Montoz de Bévillard, comme un bout d'arc-en-ciel : il est bien à craindre que tous ces signes extraordinaires que nous avons vus ne nous annoncent des malheurs et des catastrophes. Et nous voyons déjà ce que ni nous ni nos pères n'avions jamais vu, c'est toute l'Europe en guerre et sur terre et sur mer, contre la France qui, depuis tant de siècles, est souillée de grands crimes.

Le 25 juin, les nouvelles nous sont parvenues ici qu'une sanglante bataille avoit eu lieu les 17 et 18 juin entre les armées des Alliés et les Français du côté de Charleroi et Valenciennes¹⁾ et que les Alliés avoient été repoussés, mais le 19, l'armée de Napoléon avoit été entièrement détruite²⁾ : Napoléon Bonaparte a abdiqué.

Le 28 juin, trois compagnies du Valais avec leurs équipages, deux pièces de canon et caissons ont descendu notre vallon allant à Court. Leurs officiers sont très affables, parlent français et sont très bien montés.

Tableau de quelques atrocités qui ont eu lieu à l'entrée des Autrichiens en France du côté de Huningue, Bourgfeld, etc., les 25 et 26 juin 1815. Un cavalier détaché de son corps s'approche d'une maison sans doute pour la piller; un jeune garçon de douze ans étant à une fenêtre au haut de la maison, le culbuta d'un coup de fusil; d'autres arrivèrent qui enfoncèrent les portes saisirent le jeune garçon et le mirent tout en pièces; en outre, des soldats détachés de leurs corps entrèrent à Hanguenne chez les Juifs, sans doute aussi pour piller. Le nombre des Juifs fut assez fort pour les crucifier dans une cave. La troupe arrivant en plus grand nombre entoura la maison, y met le feu pour brûler les Juifs et tout ce qui étoit dans leur maison.

(1) Bataille de Ligny.

(2) Bataille de Waterloo.

1815.

Le 2 juillet, on a observé de sur la montagne de Moutier neuf villages qui brûloient en Alsace.

La fabrique de Japy, à Beaucourt, a aussi été la proie des flammes. De vingt et une maisons qui formoient la fabrique, il n'en est resté qu'une.

Depuis quelques jours, le bruit circuloit qu'une colonne de troupes autrichiennes monteroit notre vallon. Enfin le matin du dimanche 2 juillet, on assemble la commune : on a la certitude que cinq mille Suisses logeront dans nos contrées, on achète, au nom de la commune, une vieille vache d'Abraham Garraux fils pour la somme de vingt-deux gros écus pour donner à manger aux soldats.

Au milieu des grands inconvenients qui résultent du passage des troupes dans notre pays, on se loue cependant ici de la civilisation et de la discipline qui règnent dans les troupes suisses. Cinq mille Suisses avec environ trente canons et caissons et équipages de campement, etc., ont monté notre vallon le 2 juillet sans causer le moindre dommage sur le ban de Malleray, sur les plantes pendantes en racines ; les prés de la Pron étant à moitié recueillis, ils ont eu la délicatesse d'entrer et sortir le parc de six canons et quantité de caissons et d'équipages sur un pré à Isaac Blanchard déjà recueilli, sans causer le moindre dommage aux prés voisins qui n'étoient pas encore fauchés. Aucune personne, non plus, ne s'est plainte d'aucun mauvais traitement de ceux qui ont logé ici.

Le 7 juillet, les nouvelles nous sont arrivées que les Suisses ont reçu l'ordre d'occuper la Bourgogne ; mais quand il a été question de passer le Doubs pour faire cause commune avec les Alliés le 7 juillet, une partie des soldats d'un bataillon se sont refusés et ont rebroussé chemin, et sont arrivés par bandes détachées à Sonceboz le 10 prenant la route de Bienne ; mais arrivés à Nidau, le pont a été levé et une batterie posée pour les recevoir ; là ils ont été désarmés et arrêtés.

Avant notre réunion à la France qui s'opéra le 15 décembre 1797 on ne connoissoit pas encore dans nos contrées des prostituées déclarées et reconnues comme coureuses ; mais dès lors il s'en trouve de vraies.

1815.

Le 23, au matin, un bataillon suisse valaisan est encore descendu notre vallon et une douzaine de chars d'équipages; pluie toute la journée.

Le 24 et 25 juillet, plusieurs bataillons suisses descendant notre vallon; on ne voit plus ici que troupes, on n'entend plus que tambours de toutes parts.

Les mouches domestiques, dans leur origine comme dans leur conservation, nous présentent un phénomène bien surprenant; les vers de la viande corrompue, l'eau des privés et du fumier et de toutes autres ordures se métamorphosent en mouches, qui vivent et se nourrissent de tout jusqu'à l'approche de l'hiver, qu'elles entrent dans les fentes des murailles, des cloisons ou dans des cavités d'arbres, s'y engourdissement et dans cet état passent des cinq ou six mois les hivers les plus rigoureux, sans aucun signe de vie, et les premiers beaux jours du printemps elles en sortent vigoureuses; mais pendant l'été elles sont enfermées dans une chambre, privées de toute nourriture, elles meurent dans l'espace d'un jour ou deux. Cela nous fait voir que la conservation est aussi miraculeuse que la première création.

Le 4 aoust, une nouvelle agréable nous est arrivée ici que les habitants du Munstertal qui ont eu des troupes suisses recevront quelques indemnités pour les dédommager des frais de l'entretien de ces troupes qui ont occupé nos contrées.

Le 16, les juges de paix, les présidents des consistoires, les maires des chefs-lieux de canton sont ajournés à se rendre à Porrentruy, le 22 aoust, pour assister à la remise de l'évêché de Bâle par d'Andlau à Monsieur Escher, gouverneur provisoire de l'Evêché, de la part de la Diète helvétique, ce qui aussi nous a été annoncé par la « Gazette de Lausanne », No 66.

Le Créateur a souvent partagé les faveurs et les dons de la nature; la huppe a le plus beau plumage de tous les oiseaux de la Suisse, mais son chant est très désagréable.

L'avocat Pury, de Neuchâtel, étoit un Esope de corps, mais ses grâces et son esprit l'ont rendu agréable.

1815.

Le 26 aoust, le fort d'Huningue a enfin capitulé¹⁾, les deux commandants Barbanègre et Chancel l'ont rendu aux troupes des Alliés qui ont employé trois cents bouches à feu qui vomisoient la destruction et la mort; les bombes et boulets écrasoint tout.

Le 31 aoust, assemblée de commune de Malleray pour publier les proclamations de d'Andlau et d'Escher pour la prise de possession de l'Evêché de Bâle.

Les souris se sont si extraordinairement multipliées sur le ban de Malleray cette année 1815, que les campagnes, clods et jardins en sont labourés, les grains et légumes dévorés partout, il ne reste que peu ou même point de carottes, choux-raves, ni pommes de terre dans les jardins.

Le mouvement perpétuel que, depuis nombre de siècles, plusieurs savants et ouvriers se sont épuisés l'esprit, ruiné leur fortune à chercher sans succès, a enfin été inventé et exécuté au mois d'aoust 1815 par un nommé Maillardet, domicilié à Fontaines, comté de Neuchâtel.

Le 12 septembre, il nous est arrivé un bataillon de St-Gall; Malleray en a cent vingt, Pontenet en a soixante-dix, qui ont logé ici, nous en avons eu deux. Plusieurs de ces soldats se sont baignés dans la Birse, en courant tout nuds et en se divertissant par les Prés Ronds; quelques filles du village étoient fort empressées à les contempler avec des lunettes.

Le Congrès des hirondelles a eu lieu cette année le 13 septembre sur le grenier du prince²⁾; elles ont disparu de nos contrées le 14; c'est un jour plus tôt que l'année dernière. Les observateurs ont dû remarquer qu'étant nées dans une commune, dans une maison, elles y reviennent et ne la quittent point. Le martin blanc arrive dans nos contrées quelques jours plus

(1) Reddition d'Huningue. — Les Français avaient héroïquement soutenu le siège. La garnison française, commandée par le général Barbanègre, ne comptait que cent trente-cinq hommes, qu'assiégeaient vingt-cinq mille Autrichiens sous l'archiduc Jean. Bloquée le 26 juin, la ville fut bombardée sans interruption du 14 au 26 aost. Elle n'était plus qu'un monceau de décombres lorsque Barbanègre consentit à la rendre. Le 27 aost, il défila à la tête de sa petite troupe devant toute l'armée autrichienne saisie d'admiration.

(2) Le grenier de la dîme pour la Vallée de Tavannes. Il se trouvait à l'entrée occidentale du village.

1815.

tard, reste aussi quelques jours de plus. Quelques nichées de martinets blancs, trop faibles encore pour soutenir le voyage, sont restées cette année jusqu'au 27 septembre. Certes, il est bien étonnant que ni les observateurs les plus intelligents et les plus éclairés des quatre parties de notre globe ni le hasard même ne nous ayent jamais donné de connaissance certaine sur leur séjour pendant l'hiver. Elles sont parties par le plus beau jour et le plus chaud temps où leur nourriture abondoit encore dans nos contrées. J'ai observé depuis plusieurs années que, sans égard à la température, leur départ est comme fixé au milieu de septembre et qu'à l'équinoxe on n'en aperçoit plus aucune; le grenier du prince est ordinairement le lieu de rassemblement et le siège du Congrès pour fixer le jour du départ. Le gros martin noir n'a pas été vu cette année dans nos contrées.

Ici, on ne parle que de vols et de brigandages dans tous les villages de ces contrées (19 sept.)

Le roitelet est le plus petit des oiseaux de la Suisse. Il ne vit point en société, il ne s'élève point dans les airs. Mais il voltige sur terre, dans les buissons et les tas de bois, autour des habitations et dans les forêts. Il n'est pas effrayé des hivers rigoureux qui lui couvrent toute nourriture, mais il chante l'hiver comme l'été à la campagne, sur les glaces et les neiges, il vient m'éveiller le grand matin devant mes fenêtres avec son chant tant agréable; il se choisit un circuit dans une commune pour son domaine, qu'il habite et ne le quitte point. Nous l'avons observé depuis plusieurs années dans notre voisinage.

Le 24 septembre, au matin, une compagnie des Grisons a descendu notre vallon allant à Courrendlin.

Le 1^{er} octobre, arrivée de deux circulaires du gouvernement, une qui défend la chasse et l'autre l'établissement de nouveaux cabaretiers et aubergistes.

Nous lisons dans la « Gazette de Lausanne » du 3 octobre une nouvelle de Berne du 29 septembre que cinq députés du Grand Conseil de Berne partiront incessamment de cette capitale et autant de l'Evêché de Bâle pour se réunir en Congrès à

1815.

Bienne pour jeter les bases de la constitution de l'Evêché et que les Archives du département du Haut-Rhin qui étoient à Colmar seroient transportées à Porrentruy.

La « Gazette de Berne » du 14 octobre nous annonce que les deux empereurs du nord sont entrés à Bâle le 6 octobre et y ont séjourné trois ou quatre jours; ils ont assuré les habitants que Huningue serait rasé.

Le 18 octobre 1815, la population du village de Malleray, y compris jeunes et vieux, monte à deux cent soixante-quatre individus : le 20 may 1692, la population était de deux cent cinquante-quatre, mais l'année 1636 elle n'étoit plus que de deux cents, la peste en avait emporté deux cent vingt, car la population de 1635 étoit de quatre cent vingt : de cinquante six ans la population augmenta alors de cinquante-six. Dès 1692 à 1815, il s'est écoulé cent vingt-trois ans que notre population n'a augmenté que de dix âmes.

Le 18 octobre, deux compagnies de troupes bernoises ont monté notre vallon; s'en retournent dans leurs foyers.

Les députés au Congrès de Bienne se sont rendus à leur destination le 3 novembre. Les députés pour la partie de l'Evêché échute au canton de Bâle sont : Monsieur d'Andlau, les maires d'Arlesheim et d'Oberwyl. Pour la partie échute au canton de Berne sont : le baron de Billieux, lieutenant du gouvernement général, Monsieur Arnoux, maire de Porrentruy, Monsieur Helg, ancien sous-préfet de Delémont, Monsieur Gobat, juge de paix de Créminal, dans la vallée de Moutier-Grandval, Monsieur Belrichard, maire de Courtelary, dans l'Erguel, Monsieur Chiffely, président de la magistrature de Neuveville, et Monsieur Heilmann fils, de Bienne.

La pie-grièche est très rare dans nos vallées; elle est si sauvage qu'on ne peut l'approcher, je l'ai cependant observée il y a deux ans aux Euchattes, mais de fort loin; je ne la crois pas indigène.

Monsieur de Buffon, dans son histoire naturelle de l'homme, ose avancer que la virginité des filles n'est pas un être réel, mais un être moral, une vertu qui ne consiste que dans la

1815.

pureté du cœur, mais nous osons assurer, au contraire, qu'il existe des preuves physiques de la virginité des filles, du moins chez une grande partie. Mais nous avançons aussi qu'il y a une grande différence de conformité entre elles; cette difformité existe dans les familles; à l'âge de puberté, les marques de virginité sont très visibles chez un individu, au contraire dans une autre famille, il n'en existe point : cette différence de conformité est encore plus sensible chez les hommes que chez les filles. En conséquence, les hommes ne doivent pas se livrer à des soupçons injustes et mal fondés, ou a des fausses joies, selon ce qu'ils s'imaginent avoir rencontré. Au reste, une grande partie des filles se jettent dans les bras de la volupté et cessent d'être vierges avant que d'être épouses, ce qui prouve la dépravation des mœurs. Cependant la chasteté est le devoir le plus essentiel et le plus bel ornement des femmes: elle est même admirée des hommes les plus corrompus.

La géométrie est une des plus belles sciences : elle démontre les propriétés de l'étendue, juge des rapports, mesure l'espace le plus éloigné et soumet l'infini au calcul. Que de découvertes sublimes ne lui doit-on pas! L'intérêt public exige que les citoyens apprennent cette science que nos cultivateurs méprisent si hautement.

Les députés au Congrès de Bienne, après avoir jeté les bases de la Constitution le 14, se sont séparés et en sont partis le 17. Leur ouvrage contient vingt-cinq articles qui ont été communiqués au Grand Conseil de Berne le 23 et ratifié, sauf quelques modifications.

Ensuite de tant de calamités auxquelles nous avons été en proie depuis plusieurs années, une maladie qui a beaucoup de ressemblance avec une fièvre pestilentielle, se manifesta à la Mairie Dessus. David Voirol, dit chez Rougepois de Tavannes, en est mort le 24 novembre, enterré le 26. Cela paroît commencer à donner des inquiétudes. D'autres ont été de suite ensevelis; le temps nous apprendra quelles en seront les suites.

Isaac Garraux, gros Philippe, qui a déjà scandalisé le monde par ses effronteries audacieuses a, le soir du 11 décembre, renversé sur son dos la fille de Jean-Jacques Lod-Bueche, lui a

1815.

levé ses habillements et retroussé jusqu'au nombril et montré et exposé sa nudité à la vue d'un grand nombre de spectateurs dans l'auberge de Roth, cabaretier.

Aux environs du 20 décembre, il se trouve quantité de malades à Malleray; les enfans ont une espèce de rougeole; on enterre presque tous les jours à la paroisse de Tavannes; les personnes robustes sont aussi bien terrassées que les faibles.

Le 19 décembre, à huit heures du soir, arrivée des seigneurs de Berne à Malleray dans trois superbes voitures attelées chacune de quatre colliers, avec douze dragons bernois superbement montés et deux huissiers porteurs de livrée, au bruit d'une musique et des boîtes. Ils logeront à Court et repartiront le 20 pour Delémont. Ils ont fait cadeau d'une somme de trois louis. Les garçons de la mairie, volontaires, qui leur ont fait honneur ont chacun cinq batz à boire, les enfans chacun deux crutz, fabrique 1811. La commune de Malleray a donné sept batz par tête aux volontaires de Malleray.

Le Conseil souverain de la ville et république de Berne avait fixé au 21 décembre 1815, le jour de la solennité de la remise de la partie de l'Evêché de Bâle échute au canton de Berne pour y être définitivement incorporée et que l'ours devoit être posé aux frontières et sur les édifices publics.

Le 27 décembre, ouragans et tempêtes terribles. Notre changement de gouvernement a été précédé et suivi d'orages et de tempêtes presque continuels, ce qui est d'un sinistre augure pour nous. Tout le mois de décembre a été agité de vents impétueux, de pluie et de neige qui, tour à tour, se sont succédé : le temps nous apprendra ce qu'un pareil temps produira.

Le 30 décembre, nos nouveaux souverains, les envoyés de Berne, sont remontés notre vallon qui s'en retournent à Berne.

Parmi les institutions humaines, il n'en est point de plus respectable que le mariage; c'est par lui que l'Etat s'enrichit, que les villes et nos campagnes sont peuplées. Mais quel grand malheur pour l'humanité que ses inclinations et ses désirs soient presque toujours en opposition avec l'ordre social et son propre bonheur! Le Créateur a destiné les femmes pour enfanter et c'est aussi leur plus grand désir. Elles bravent les plus grands

1815.

dangers pour arriver à ce point; leur désir de l'homme est toujours plus pressant que la retenue; elles sont toujours faibles dans les combats entre la séduction et la chasteté. Pendant le cours de mes jeunes ans, je les ai vues se soumettre à la volonté même des inconnus et s'abandonner à des hommes déjà encombrés de femmes et d'enfants et sans aucun espoir d'être recueillies. Les lois civiles dans aucun pays ne sont et ne furent jamais assez sévères pour arrêter ce terrible fléau de l'humanité, qui dérange tous les ordres de choses et conduit un grand nombre à l'infortune et même au désespoir. Mais, hélas! la source d'une infinité de malheurs est le pernicieux usage reçu et trop toléré dans nos contrées que les filles manquent d'éducation et qu'elles se croient méprisées si les hommes ne les séduisent pas et même s'ils ne forcent pas portes et fenêtres pour s'introduire dans leurs chambres et leur livrer des assauts la nuit dans leurs lits, où l'aiguillon de la volupté les fait succomber au premier choc.

ANNÉE 1816

Dès le 1^{er} janvier 1816, les registres de naissance, mariage et décès doivent être remis aux curés et ministres du culte dans les cinq bailliages du Jura; la France les avait confiés aux maires des communes.

Les ruines de l'ancienne église collégiale de Moutier-Grandval, qui avait été fondée par la reine Berthe en l'an 937, et le château des ci-devant chanoines de Moutier-Grandval, que Jean-Henry Moschard avoit acquis du gouvernement français, après notre réunion à la France, pour environ deux cents louis, ont été revendus au bailliage de Moutier vers le 12 janvier pour onze cents louis, pour le logement des baillis de Moutier.

Le dimanche 21 janvier, on a publié en chaire un mandement de Leurs Excellences de Berne portant que dès le 1^{er} janvier 1816 les registres de naissance, mariage et décès seroient de nouveau confiés et déposés aux cures et tenus par les prêtres et les ministres des cultes dans les cinq bailliages du Jura.

1816.

Pendant le courant des mois de décembre 1815 et janvier 1816, la fièvre scarlatine continue à nous affliger. Il y a très peu de personnes à Malleray qui n'en aient été plus ou moins malades, ce sont les enfans et les jeunes personnes qui en souffrent le plus. Les médecins bernois sont presque tous les jours ici à visiter les malades et à y distribuer remèdes.

Il y a quelque temps que nous avons noté dans notre présent journal nos observations relatives à la grande quantité de souris qui font de terribles dégâts dans les champs et jardins potagers l'année 1815. Les soldats suisses qui ont séjourné du côté de Pontarlier nous ont assuré la même chose de ces côtés-là. La « Gazette de Berne » nous a annoncé qu'une paroisse catholique des environs de Bâle a accusé les souris de déprédatation dans les champs. En conséquence, le curé et ses paroissiens sont allés contempler les dommages et ont maudit et excommunié les souris et prononcé un anathème éternel contre ces animaux malfaisants.

Les électeurs ont été ajournés à Moutier sur le 1^{er} février 1816 et ont élu l'ancien maire Schaffter, de Moutier, et le docteur Moschard pour siéger au Sénat de Berne pour le bailliage de Moutier. On y a fait lecture d'une déclaration de Leurs Excellences qui nous cède un sixième des contributions. Mais après, on nous a fait tout payer.

En ce temps d'hiver, les enfans de notre ancienne mairie se sont fabriqué des armes de bois et ont une grande ardeur pour les armes et ont un zèle outré à imiter les troupes suisses dans le maniement des armes. La neige et les grands froids ne les retiennent pas; le 28 janvier, ils ont porté les plumets, hausse-cols et la croix des Suisses au bras à l'église, leurs nouveaux crutz percés pendus à leurs boutonnières en forme de croix de mérite, quelques-uns en uniformes. Ils se sont fait des officiers pour les diriger, des tambours pour les rassembler et des fourriers qui font passer des ordonnances d'un village à l'autre pour diriger la petite troupe. Le Grand Baillif a applaudi à leur tenue à son entrée dans la Prévôté, surtout à Moutier le 20 décembre dernier, où il leur donna trois écus neufs en témoignage de sa satisfaction. Ceux des autres mairies ont aussi

1816.

reçu quelques gratifications de sa part. Quelques personnes ont des sinistres pensées sur cette ardeur des enfans pour les armes.

Le 8 février, les maires de la paroisse de Bévillard sont à Tavannes pour rédiger les rôles des compagnies d'élite; les jeunes gens depuis vingt à trente ans doivent être prêts pour le 25 du courant mois.

Le 12 février, les médecins du gouvernement de Berne font leurs tournées pour ramasser leurs salaires chez les particuliers pour le traitement des malades qu'ils ont soignés : ils ont été à Tavannes depuis le 24 décembre dernier et ils sont partis le 16 février. Il en coûte à certains malades, quatre-vingt-dix batz; à d'autres, soixante; à d'autres, quinze. A Jean-Jacques Marchand, de Loveresse, quatorze écus neufs. C'est des grandes sommes pour peu de succès.

Le 15, le conseil de commune de Malleray reprend ses fonctions comme sous le gouvernement français.

Le phénomène des chenilles de Ballaigue, de Grebelley du 18 janvier, de Vallorbe du 19 et d'une commune de Genève du 26, annoncée dans les « Gazettes de Lausanne », Nos 6, 7 et 12, s'est reproduit le 17 février, l'après-midi, dans les vallées du Jura. Il est tombé des chenilles vivantes à Malleray et ses environs pendant vingt-quatre heures. Ces insectes sont longs d'environ six lignes et d'une ligne de diamètre, couleur d'un brun varié clair; le corps a treize anneaux y compris la tête; six pattes partant des trois anneaux du devant servent à traîner le corps, la tête a quatre antennes, les mâchoires sont armées de pincettes tranchantes. Ils courrent rapidement.

Le 19 février, l'achat du château de Moutier pour loger nos Grands Bailliifs est définitivement conclu et arrêté pour la somme de onze cents louis.

Le 19 février, assemblée de commune où on a publié les ordres du gouvernement pour l'extinction de la mendicité, d'après lesquels chaque commune doit entretenir ses pauvres; on y a nommé des députés chargés de trouver les meilleurs moyens de les entretenir.

1816.

On y a aussi publié que les cartes à jouer et le papier timbré seront en usage et doivent être pris au bureau baillival à Moutier. En outre, on doit être muni de passeports pour voyager. De plus, la commune prend la cause d'Abramlet Miche pour obtenir son divorce.

Du 20, la gendarmerie est actuellement en activité, purge nos vallées de rôdeurs et de bandits et conduit tous les jours à Moutier ceux dont le caractère est suspect. Mais la grande quantité de neige qu'il y a dans les montagnes rend les recherches pénibles et difficiles.

Le 24, les nouveaux conseillers de Berne sont revenus en grand train dans de très belles voitures.

Un de ces événements singuliers vient encore d'arriver dans notre canton. Un monsieur de Soleure avait placé en nourrice chez Jonas Aeby dos Moron, une fille naturelle nommée Anny, qui y a été élevée environ dix-sept ou dix-huit ans sans connaître les auteurs de ses jours. Mais enfin au commencement de l'année 1816, le père de la dite fille est mort et lui lègue une fortune considérable. On assure qu'elle aura un louis par semaine d'intérêt. Elle a été demandée à Soleure et est partie le 8 mars, cette fille est jolie, mais sans éducation lors de son départ d'ici ; on estime qu'elle en aura encore autant de la part de sa mère.

Le 26 mars, est arrivé le colonel Voirol de Tavannes, qui est licencié de France.

Le 17 avril, le juge de Paix Gobat et les autres députés au Congrès de Bienne, ont reçu de leurs Excellences de Berne chacun une tabatière montée en or avec une montre à carillon enchassée dans le couvert de ces tabatières.

Le 30 mai, assemblée à Tavannes des Maires, Lieutenants de justice et Notables de la Prévosté; pour réclamer sur les faveurs que le gouvernement de Berne accorde aux étrangers au préjudice des bourgeois sur les biens des communes.

Le 15 juin, les ordres sont arrivés pour faire partir les soldats de l'active qui doivent se rendre à Berne pour le 24 juin ; le 16, le Maire leur a délivré leurs feuilles de route pour tirer un franc de Suisse au Bureau du grand Baillif.

1816.

Le 15 juin, arrivée de l'ordonnance, qui prohibe et défend les monnaies étrangères dans le canton de Berne.

Les chartiers qui conduisent les grains de Bâle en Erguel, à leur passage du 15 juin, nous ont assuré que le 14, les eaux du Rhin avaient haussé de trois pieds dans l'espace de deux heures, la matinée, et que plusieurs villages avaient été endommagés et inondés du côté de Liestal; six maisons dans le Marquisat ont été emportées par les eaux. Les eaux de la Suze descendues des montagnes et de toutes parts, sont entrées dans les maisons et ont inondé les prés et les villages du Bas Erguel. On assure qu'ils perdent passé mille chars de foin, les eaux sont aussi sorties de leurs lits et ont causé de grands dommages à Saule et Saicourt.

Les 15, 16 et 17 juin, pluies abondantes, les eaux débordées partout. Du côté de Bienne et Nidau, les eaux couvrent les prés et les jardins depuis environ 6 semaines de quelques pieds de hauteur; on ne peut passer de Bienne à Nidau que sur des chars qui y sont exprès.

Les 27, 28 et 29 juin, pluies abondantes et froides, les eaux presque toujours débordées; les lieux avancés ne peuvent réduire les foins qui sont en grande partie enlimonés et gâtés par les eaux.

Les lacs de Bienne, de Neuchâtel et Morat n'en font plus qu'un seul, les graines et farines renchérissent considérablement tous les jours.

Le 9 juillet, nous avons voulu commencer nos fenaisons à Malleray, mais la pluie, qui revient presque tous les jours, est revenue et a continué jusqu'au 19.

Le 14 juillet, on a publié au prône de l'église une invitation de remettre au gouvernement de Berne l'argent qui circule dans le pays battu au coin de France pour y adopter les armes de Berne.

Le 18 juillet, les bagages de Monsieur notre grand Baillif sont arrivés à Moutier; trois grosses voitures.

Le 19 juillet, après un temps pluvieux, le temps paraît se remettre à pouvoir faire du foin, mais cette espérance n'a duré que trois jours.

1816.

Le 19 juillet, les indigens de Malleray se rendent en foule au Bureau de la Mairie se faire inscrire pour avoir du blé que le gouvernement leur fournira gratis, à ce que l'on dit.

Le 20 juillet est le premier jour de cette année que le ciel ait été serein et sans nuage.

Hélas ! hélas ! Nous voici arrivés au 19 juillet, sans qu'on ait pu achever de semouler¹⁾!, ni sercler les blés, à cause des pluies abondantes et froides. Presque tous les jours, quand le ciel se trouve serein, la nuit il gèle et la pluie revient aussitôt; il n'y a pas ici de vieux hommes qui aient vu un pareil temps. Il n'y a pas encore une botte de foin dans les granges à Malleray, les herbes sont mûres, couchées sur terre, à demi pourries. Les clos et les prés sont fangeux et comme des éponges pleines d'eau, de sorte qu'on ne peut sécher les foins.

Les prairies et jardins des environs de Bienne et Nidau sont encore couverts d'eau. Les bourgeois qui avaient pour hiverner cinq vaches n'en pourront hiverner qu'une seule, ils n'ont pas encore fait les foins.

La cherté des vivres se joint encore à toutes ces calamités. Le sac de blé se vend à Bâle onze écus neufs et demi, à Nidau 44 batz la mesure, le mêlé ou monture 30 batz; à Malleray le blé s'y vend de 75 à 80 batz, le bage²⁾ de 25 à 30; les pommes de terre se vendent à Bienna 13 batz, à La Chaux-de-Fonds 14 à 15 batz la mesure. Les quartiers et fruits secs se vendent à Bienna de 28 à 30 batz, à La Chaux-de-Fonds de 36 à 39 batz la mesure, le beurre 6 batz et demi. La viande 11 crutz, le pain 10 crutz la livre.

Les 24 et 25 juillet, les faucheurs grimpent sur Montoz.

Le dimanche 28 juillet, on aurait pu à l'exemple des Suisses et des autres paroisses de la Prévosté et d'après les permissions accordées déjà à Tavannes par les autorités compétentes et d'après les exhortations de Monsieur Himely, pasteur, en chaire des 21 et 28 juillet, de ramasser sans scrupules les biens que Dieu nous envoie, on aurait pu récolter beaucoup de foin sec

(1) Semouler : labourer les jachères.

(2) Bage : avoine.

1816.

qui est resté sous les pluies. Mais le fanatisme est encore enraciné ici autant que chez les catholiques les plus bigots, les faux dévots ont retenu les sages. Le dimanche au soir la pluie est revenue. Le 29, pluie abondante. Depuis un mois et même cinq semaines, il s'est rencontré que les foins n'ont pu être récoltés que les dimanches, le temps s'est toujours remis le samedi et la pluie est revenue le lundi. Cependant, malgré la critique, il y en a quelques-uns qui ont amoncelé leurs foins et c'est la première fois qu'on a vu cela dans notre paroisse.

La nuit du 29 au 30 juillet, pluie abondante et froide. Les eaux débordées, montées très hautes, ont enlevé beaucoup de foin ; temps froid comme en hiver.

Le 30 juillet, malgré les vents froids et les pluies abondantes et, quelques jours, mêlées de neige, nous sommes montés sur Montoz pour faucher toute la semaine. Il fallait avoir des bas et des gants d'hiver et des habits pour y résister. Il n'y a pas d'hommes vivants, en ces lieux, qui aient vu une année pareille. Les fenaisons des clos, des prés, des chavacines et des montagnes sont toutes mêlées ensemble, aucune n'est encore finie. Le 4 août, on n'a pas encore du foin sec pour se coucher sur Montoz.

Le samedi 3 août et le lundi 5 font pitié. Malgré la pluie toute la journée, une lueur de soleil fait monter les animaux de trait sur les deux montagnes pour recueillir les foins, mais aussitôt qu'ils sont arrivés, la pluie revient abondamment et il les faut redescendre, ce qui arrive presque tous les jours. Il arriva d'en cacher du tout mouillé, à demi pourri. Le haut de la charrière de Montoz est encore encombré de six pieds de haut de neige et qui y a résisté jusqu'au 5 septembre. La cherté des vivres augmente tous les jours ; au marché de Bâle du 2 août, le blé s'y est vendu trois louis le sac et même plus. La rareté a fait remonter les voituriers d'Erguel à vide.

Le 5 août, bourrasque de vent impétueux et de pluie, qui a chassé des foins depuis les prés à la côte de Montoz. Le 6 paraît se remettre.

Enfin les 8 et 9 août, très beaux jours de fenaison, à faire du foin sec, on a pu faner et réduire beaucoup de bon foin ; mais le 10, la pluie abondante est revenue comme du passé.

1816.

Le 11 août, les soldats de notre paroisse qui ont été exercer à Berne en reviennent en débandade, très bien montés en uniformes.

Les 12 et 13 août, très beaux jours à faire des foins secs ; le 13 a été le plus chaud de cette année.

Le 15 août, on nous a volé à Montoz des marteaux à battre les faulx, des grosses tenailles de maréchal et nos services de table, et toute notre nourriture. Et le soir, pluie abondante et terrible, les eaux débordées.

Le 17, des Seigneurs de Berne ont passé par Malleray, qui vont réunir les Bailliifs du Jura à Delémont ; le 19 on en ignore encore les motifs.

Vers le 15 août, le gouvernement a donné par charité à chaque individu pauvre de la commune de Malleray une mesure de blé dont on leur en a fait du pain qui leur a été distribué.

Le 1er septembre, on a publié en chaire les calamités causées par l'accroissement des eaux dans les bailliages de Büren, Nidau et Cerlier et les recommander à la charité publique pour le jour de Jeûne, qui est fixé au 5 septembre.

Le 3 septembre, pluie froide et nouvelle neige aux montagnes, avant que la vieille soit loin.

Le 2 septembre, foire de Chaindon, pluvieuse et froide, neige.

La nuit du 4 au 5, ouragan terrible, et pluie abondante qui a fait tomber le reste des fruits, et épargné les lins et les chanvres par les campagnes.

Le 6 septembre, assemblée de commune où le Maire a publié le règlement de la chasse qui nous lie de bien près, et nous enlève toutes nos anciennes libertés ; à cet égard aujourd'hui une plume, demain deux, enfin nous serons déplumés. Adieu le rôle de la Prévosté !

La commune de Malleray se propose de renouveler son ancien livre de la reconnaissance des chemins sur les prés et champs de son territoire qui existe depuis l'an 1686, en sorte qu'une commission de sept membres des plus âgés a été nommée pour cet ouvrage, et a prêté le serment entre les mains de Monsieur Voirol de Tavannes, Lieutenant de police, le 6 septembre 1816. Mais comme le Maire entreprend tout et ne finit jamais rien, nous en resterons là à nous quereller.

1816.

Un des trois Suisses, qui avait coupé une ceinture pleine d'argent à un marchand de bœufs, à la foire de Chaindon du 2 septembre, et filouté 25 louis, qui était détenu à Moutier, s'est évadé des prisons la nuit du 5 au 6 septembre, sans aucune fracture, ni dérangement dans la prison, en sorte qu'avec l'argent on fait tout et on revient de tout.

Les 9 premiers jours du mois de septembre, pluie abondante et continue nuit et jour. Aucune histoire, ni tradition ne nous rappelle une année si pluvieuse ; le 10 le temps paraît se remettre.

Une chose bien remarquable est que les petits cochons qui coûtaient 90 batz les années dernières se vendent maintenant à Soleure 5 batz et même plus bas. Rien de plus surprenant, cette année, que le baromètre soit toujours très haut et les pluies abondantes reviennent toujours. Pour un jour ou deux sans pluie, il y en a toujours 8 ou 10 pluvieux.

Le 10 septembre, Madame la femme de notre grand Baillif est arrivée de Berne. Ils prennent leur domicile au Château qui a coûté 19 mille francs de Suisse de réparation.

Le 12 septembre, les pommes de terre se sont vendues à Bienne 10 batz la mesure, 15 et 16 batz le penal à Porrentruy ; le pain et la viande à La Chaux-de-Fonds 11 crutz la livre.

Le 16 septembre, les nécessiteux de Malleray commencent la moisson des blés (à la Grosse Fin), qui sont au moins dix jours loin de la maturité.

Le 16, nous avons recueilli notre foin du haut des Planches et achevé nos fenaisons qui ont duré dès le 9 juillet, 10 semaines.

Le 15, les hirondelles ont quitté nos contrées. Nous avons observé, depuis nombre d'années, que leur départ est exactement fixé au milieu de septembre, et qu'à l'équinoxe on n'en aperçoit plus aucune. Leur arrivée est moins réglée que leur départ. Le martin blanc reste quelques jours plus tard, soit pour arriver, soit pour partir. Le martin noir ne s'aperçoit ici que dans les grands jours chauds.

Le 17 septembre, assemblée de commune ; on y a publié que les soldats de la landwehr ou garde nationale doivent toucher les armes chez Monsieur le Grand Baillif, qui les leur délivrera contre trois écus neufs et 21 batz.

1816.

Marie Anne, fille de David Bueche Elezo de Malleray a fait rédiger des promesses de mariage le 21 septembre avec un certain Hänni, bûcheron, catholique des environs de Soleure ; elle est pleine de lui jusqu'aux dents.

Le samedi 28 septembre, foire de Malleray, a été beau ; on a un peu recueilli de blé très mal sec et pesant. Le dimanche 29, jour de la St-Michel, a aussi été beau ; on aurait pu réduire du blé passable ; ceux de Péry, la Heutte et du bas Erguel, de Saule, de Lovresse, ont réduit beaucoup de blé et de bage passables. Mais notre paroisse a passé le lendemain de la foire au cabaret à boire, jouer, danser et se battre ; la pluie est toujours revenue le lundi 30, comme nous avons dit au temps des fenaisons, sur les blés secs.

O fanatiques insensés et faux dévots ! Si vous eussiez ramassé et caché votre bled sec et bon, cette journée aussi bien employée ne vous aurait sûrement pas fermé la porte du Paradis ! Monsieur le Grand Baillif a refusé aux marchands d'étaler leurs marchandises ce jour-là, et a permis de moissonner ; il a de plus conféré ce pouvoir aux Maires et Ministres des paroisses, le 21 juin dernier.

Les trois premières semaines d'octobre ont été belles ; on a pu cacher beaucoup de graines, et beaucoup ensemencé de bled ; les cultivateurs vigilants et actifs ont été obligés de battre en grange la nuit, tantôt pour avoir du pain, tantôt pour avoir des semences, faucher les bages aussi la nuit au clair de lune, semer les bleus la matinée, recueillir les bages l'après-midi jusqu'à la nuit ; on était prêt à succomber de fatigue et de misère.

Le 1 octobre, départ contre La Chaux-de-Fonds et Le Locle¹⁾. De retour le 4. Dans notre voyage, nous avons observé d'un côté des choses bien affligeantes, plusieurs journaux de terre couverts du plus beau bled, au long des Crosettes de La Chaux-de-Fonds et des montagnes, aussi vert que le sapin, qui ne pourrait jamais atteindre maturité et qu'on fauchait pour en nourrir les bestiaux. Le Tableau du prix des denrées de pre-

(1) Les paysans de la Prévôté allaient faire les labours dans les Montagnes neuchâteloises au printemps et en automne.

1816.

mière nécessité n'est pas moins affligeant. Nous avons vu vendre au marché de La Chaux-de-Fonds du mercredi 2 octobre, les raves et les prunes 24 batz la mesure, les pommes de terre 18 batz, le pain et la viande 11 crutz la livre, les choux pommés blancs, dix crutz la tête.

D'un autre côté, nous avons été enchanté de voir l'agrandissement, l'architecture et l'alignement des maisons du village de La Chaux-de-Fonds, la propreté, la commodité des rues ; tout y prend un aspect riant. Les chemins des campagnes sont élargis, les grandes routes de 22 pieds, les montées adoucies de beaucoup, Renan, Sonvillier, St-Imier ont de beaucoup augmenté d'édifices et de population et de commerce ; les cimetières sont transportés hors des villages. Villeret s'est distingué par une inscription posée au-dessus du portail de son cimetière, portant ces mots :

Respect à la Mémoire des morts

MDCCCXI

* L'ETERNEL *

tient seul nos destinées.

En passant par Courtelary le 4 octobre, nous avons vu une fille allemande, dite la Brebis, qui était enchaînée à un bloc et qui vuidoit une rigole à la Praye de Courtelary ; c'est une prostituée qui a aussi filouté en plusieurs endroits.

Le 6 octobre, les garçons de Lovresse ont fait les mutins par leur village, enfoncé la porte d'Abram Girod, adjoint.

Au mois de septembre, le télégraphe a été remonté sur Chasseral. (*Il s'agit sans doute d'un télég. à signaux optiques, H. S.*)

La foire de Tramelan du lundi 14 octobre, a été remarquable en ce que les cinq Grands Bailliages des cinq bailliages du Jura s'y sont assemblés dans un parc fermé, dressé exprès au milieu de la foire des bêtes à cornes ; là on y a conduit les bêtes à cornes les plus belles, de la plus grande espèce et de la plus estimée, et les propriétaires ont reçu des primes d'encourage-

1816.

ment de Leurs Excellences de Berne. David Tièche au Dofin de Reconvillier a reçu trois ducats pour y avoir conduit un taureau de la plus belle espèce ; c'est la première fois que nous avons vu de pareilles libéralités.

Le 16 octobre, très forte gelée, tout nous conduit à craindre une disette pour l'année prochaine.

Nous voici arrivés à la St-Martin, 11 novembre; l'hiver nous est arrivé le même jour, ce qui nous fait craindre une disette pour l'année prochaine¹⁾.

Les bleds n'ont pu être mûrs pour fournir des semences à temps, et sont encore de mauvaise qualité. Le pain qu'on en fait est toujours pesant, ciré, la croûte levée ! Tous les fruits, légumes, jardinage de cette année sont en petite quantité et de mauvaise qualité, et même les fourrages.

Les bleds ont été semés trop tard, une grande partie n'ont pu germer, ni lever avant les grands froids. Dans plusieurs endroits, les graines, les pommes de terre et autres cultures sont restés sous les neiges.

Sur toute la lisière du Jura, tout a manqué ; jardinage, légumes, pommes de terre, et la quantité prodigieuse de souris qui se sont trouvées dans nos contrées ont dévoré les semences de pommes de terre, nous ont fait souffrir une déprédition terrible de toutes les productions de la terre.

Le prix des vivres augmente chaque jour ; on n'a pas vendangé les vignes et quantité de grains ont gelé avant leur maturité.

Jeanjacque Desvoignes commence à régenter les enfants de Malleray qui sont au nombre de 33 garçons et 22 filles, à raison d'un demi penal, ce qui lui fera 27 penaux et demi et 17 écus neufs en argent.

Schwander qui avait été conduit à Moutier le 2 septembre pour avoir volé et brigandé a été exposé au carcan le 11 octobre et conduit à Berne.

La foire de Bienne du 14, a été triste ; pluie toute la journée. Les environs de Bienne et de Nidau sont couverts d'eau ; les

(1) Ces prévisions se sont tristement réalisées ; 1816 et 1817 ont été désignés dans le pays sous le nom « d'années du cher temps ». J'ai entendu moi-même ma grand'mère, née en 1810, en parler souvent. (H. S.).

1816.

rivières grandes et débordées de toutes parts. La grande cascade de la Suze à Rondchâtel fait entendre un bruit épouvantable. Les vivres s'y sont vendus à des prix exorbitants ; les pommes de terre 12 batz la mesure, des petites moindres pommes 9 batz, les raves aussi 9 batz la mesure, les pains chez les boulangers ne sont plus rien. Un homme peut aisément mettre pour un batz de pain à sa bouche. Le vin de Bienne coûte 10 à 12 batz le pot (environ 1 litre $\frac{1}{3}$).

Le 17 octobre, les soldats de la vallée revenant de Berne, y ayant exercé passent par Malleray ; nous avons logé un diable d'insolent, un Fleury de Delémont, qu'on ne pouvait contenter.

Les Almanacs de Bâle pour 1816, nous ont annoncé une grande éclipse du soleil pour le 19 octobre, de la grandeur de 11 pouces au nord. Sa plus grande largeur devait être à 10 h. 4 minutes avant midi. La neige tombait alors abondamment par gros flocons, le ciel encore encombré de nuages épais ; on ne s'est aperçu en rien de l'obscurité.

Le 4 octobre, le Conseil de commune s'est assemblé pour prendre des arrangements au sujet de Julie, fille de feu Abram Miche en son vivant, armurier, domiciliée à la Sagne qui est revenue mettre son enfant Léonard à la charge de la commune de Malleray ; le même jour, il a été exposé à la démonte et est échu à Jean Pierre Bueche pour 25 batz par semaine ¹⁾.

Le 28 octobre, Charles Henry fils de Jean-Pierre Germiquet de Sorvillier, après avoir régenté les enfants de Bévillard, s'en retournait à Sorvillier, vers les onze heures du soir ; aperçut un nombre de personnes habillées en femmes, vêtues de blanc, à la Craice entre Bévillard et Sorvillier, dont deux ou trois se détachaient des autres pour le saluer sur la grande route ; on peut juger de son épouvante. Quoi qu'il en soit, on présume plutôt que c'est une bande de voleurs masqués que des sorcières.

(1) Il y a plusieurs traits de mœurs analogues dans le Journal ; nous n'en citons que quelques-uns à titre de spécimens. C'était du reste l'usage dans toutes les communes de mettre ainsi les pauvres enfants à l'encan, comme aussi de tâcher de faire épouser une jeune bourgeoise dans le malheur par son séducteur, afin que le futur petit bonhomme ne tombe pas à la charge de la commune. On n'en faisait ni plus ni moins, sous ce rapport, à Malleray qu'ailleurs. (H. S.)

1816.

Depuis quelque temps le goût des émigrations pour l'Amérique est devenu tellement général qu'on serait tenté d'en attribuer la manie moins à une ambition insensée ou à une aveugle confiance qu'à des avantages réels.

Ce serait cependant une cruelle erreur. L'imagination rameant tout à ce qui la flatte, n'aperçoit généralement, au delà des mers qu'un facile bonheur; tout l'enflamme, tout lui sourit, tout donne à la distance son prestige ordinaire, bientôt l'homme séduit compte pour rien les périls, les obstacles, et sa bonne et vieille Patrie disparaît à ses yeux. Cette illusion s'évanouit sans doute, mais c'est souvent lorsque l'infortune, parvenue à son comble, ne permet plus que de tardifs regrets.

Le 17 décembre, arrivée pour la deuxième fois du petit Jacob Sommer conduit sur la voiture des pauvres, sous la surveillance des gendarmes, depuis Berne ici. Le 18, assemblée du conseil pour aviser aux moyens de le soigner; le 18, il a été exposé à la démonte et échu à Charles Henry Garaux pour le prix de 18 écus neufs par an. Si on avait persisté à nier qu'il fût né de la femme à Abramlet Miche, il aurait été impossible de le prouver, et nous en aurions été débarrassés, le fait n'est pas douteux.

Mémoire historique de Anne-Marie, fille de Jean Charles Abreharte de Nénicof, canton de Berne. Elle naquit à Dos Moron le 27 mars 1796; le 27 août 1813, le bruit se répandit qu'elle avait accouché à Montgirod, le bruit fut prématué; elle accoucha le 26 décembre d'un enfant naturel, le 17 janvier 1814, prit domicile à Malleray, de là elle se rendit à Bâle. Etant en service dans le temps du passage des Autrichiens, elle suivit les soldats en France; ayant ramassé la vérolle, elle revint à Dos Moron en 1816, dangereusement malade; voilà où la volupté a conduit une jeune fille d'environ 20 ans. On l'a conduite en Suisse, dans sa commune le 24 décembre sur la voiture des pauvres, elle et son enfant.

Le 25 décembre, jour de Noël, Monsieur Himely a renouvelé en chaire de la part de Monsieur le Grand Baillif, la défense d'acheter chez les particuliers des pommes de terre et de les transporter hors du Bailliage et ordonne de faire les provisions aux marchés.

1816.

Le 20 décembre les pommes de terres se sont vendues à St-Imier 26 batz le penal¹⁾, ou trois crutz la livre, le beurre 8 batz, le lait 10 crutz.

Le 29 décembre, le conseil s'est assemblé pour délibérer s'il fallait hasarder d'avancer 25 écus neufs pour encourager Hänni à fiancer Marie Anne Bueche « Elezo » qui est bientôt prête d'accoucher.

Le 30 décembre, Frédéric Louis Faigaux, maire, part contre Soleure porter les 25 écus neufs. Mais le curé bigot, refuse de fiancer une fille protestante avec un catholique connu du canton de Soleure; de retour le 1 janvier 1817, sans pouvoir débarrasser notre commune de cette prostituée.

A N N É E 1 8 1 7

La Gazette de Lausanne du 4 janvier 1817, nous annonce que le 18 décembre dernier une grande et terrible avalanche est glissée sur le chemin qui conduit de St-Pierre au St-Bernard, a enseveli plusieurs passagers sous 7 à 8 pieds de neige, les chiens du couvent de St-Bernard y sont restés ensevelis.

Le 6 janvier, assemblée de la générale Communauté de Malleray à l'auberge du Lion d'or, au nombre de 47 votants, chefs de famille ayant l'âge de 24 ans accomplis, sous la présidence de Monsieur Voirol de Tavannes, lieutenant de Police, pour renouveler le Conseil de commune d'après le plan d'organisation fourni par Monsieur le Grand Baillif. On y a élu à la voie du scrutin dix membres pour mettre au rebut et remplacer ces vieux usurpateurs qui ne votaient que pour favoriser leurs propres intérêts et ruiner les autres. Il n'est resté dans le Conseil que le maire Faigaux, qui a été réélu.

Le 13 janvier, Charles Henry Garaux a fait présent d'un jeune bœuf malade à Abramlet Miche, qui en fera bonne chère, il s'en gonflera les gros boyaux.

(1) Le penal : environ 20 litres.

1817.

David François, fils de David Dellenbach, meunier à Champoz, est allé à Bâle se faire inscrire les premiers jours de janvier 1817; pour émigrer en Amérique avec son père, sa mère et sa sœur; ils partiront au mois de mars, à ce qu'on affirme. La souscription coûte un écu neuf par tête de grande personne, voici la liste des frais :

Conditions du transport des émigrés pour l'Amérique depuis Bâle à Amsterdam pour le mois de mars 1817 :

1. Chaque personne de passé 13 ans paye 13 francs de Suisse et 5 batz.
2. Les enfants de passé 3 ans jusqu'à 13 payent 6 francs, 7 batz, 2 crutz.
3. Les enfants de 3 ans et plus jeunes ne payent rien.
4. Deux personnes payent 27 francs y compris une caisse ou coffre de $2\frac{1}{2}$ ou trois pieds et demi de long, 20 pouces de haut et 20 pouces de large. Quand on veut prendre davantage, on paye par quintal 8 francs sans péage.
5. Tous les frais se payent avant le départ de Bâle.
6. Les personnes qui se font inscrire payent contre quittance 40 batz à compte.
7. Les voyageurs se nourrissent à leur compte.
8. Les voyageurs payent les places à part. Bâle, le 15 janvier 1817. J-J. Halter, J. J. Hindenlang, batelier.

Depuis que les enfants naturels nés des bourgeois sont à la charge des communes, il s'en trouve en abondance dans quelques communes du Bailliage de Moutier. Plusieurs viennent de La Chaux-de-Fonds avec le ventre plein d'enfants.

Le 20 janvier 1817, monte de la pêche à Tavannes depuis Pierre-Pertuis à Sorvillier pour la somme de 14 écus neufs; Echute à Frédéric Louis Faigaux, au lieutenant Voirol de Tavannes et à Christe Dellenbach, aubergiste à Court. Le pêcheur a trois pieds de chaque côté de la rivière en toutes saisons pour pêcher sans opposition.

Le 21 janvier, Frédéric Louis Faigaux, Jean Pierre Jabay, Charles Henry Garaux ont été à Tavannes recevoir le serment de fonctionnaires de la commune de Malleray où Monsieur le Grand Baillif les a régalés d'un superbe dîner.

1817.

Le 25 janvier, le maire Faigaux présente une pétition à Monsieur le Grand Baillif, pour le supplier de vouloir s'intéresser auprès de Leurs Excellences de Berne, pour que Marie Anne, fille de David Bueche Elezo, puisse être mariée avec son bûcheron catholique du canton de Soleure que le curé de la paroisse a refusé de fiancer à cause qu'elle est protestante.

Le mois de janvier et même depuis Noël, si on excepte quelque jours qui à la vérité ont été des plus terribles, comme on peut le voir dans ce journal ; depuis le 25 janvier au 12 février le temps a été des plus beaux, d'où l'on peut observer que le cours de la Nature est comme bouleversé ; les saisons vont à reculons, par un caprice étrange à nos contrées, jusqu'au 12 février nous n'avons eu que très peu de neige ; on a beaucoup pu faire d'ouvrage à la campagne. Les femmes brisent le chanvre au beau soleil du printemps ; dans plusieurs endroits de nos contrées, on moissonne, on laboure, on sème : La colchique, les primevères, les marguerites fleurissent, les moutons peuvent pâtrir et brouter au beau soleil du printemps, on creuse les pommes de terre.

Le 2 février, le Conseil décide de faire des soupes économiques pour sustenter un si grand nombre de paresseux qui se présentent à sa charge.

L'extrême variation du prix des petits cochons mérite d'être rapportée ici. Les petits cochons de 5 à 6 semaines qui se vendaient l'année dernière pour 5 batz coûtent maintenant cent batz à Bienne et Soleure.

Le 5 février, Julie, fille de feu Abram Miché, armurier, est toujours ici à rôder ; personne ne veut la ramasser, ses plus proches parents sont sans charité à son égard, ne veulent pas même la loger une nuit, surtout Isaac Sauvant de Bévillard ; elle est âgée de 22 ans.

Le 8 février, on commence à donner la soupe économique aux pauvres de Malleray, mais Jeanjacque Lod-Bueche n'est pas content de cette institution ; il n'y a pas de quoi garnir son ventre paresseux et celui de sa fille.

Le 11, réquisition de Monsieur le Grand Baillif de deux voitures à trois colliers et un manœuvre par chaque char pour

1817.

conduire des pierres du Haut des Roches près du château de Moutier pour ériger un mur de jardin.

Le 18 février, la mascarade de mardi gras est partie à deux heures de l'après-midi, au nombre de 6 cavaliers, donner ses tournées ordinaires de démence contre Bévillard, Sorvillier, Court et Champoz, pour amuser les fous et dérouter les écoles. Ces extravagances devraient être prohibées; très beau jour d'été.

L'année 1816, on a baptisé 16 enfants dans notre église de Bévillard, y compris 4 étrangers et enterré 16 personnes.

La passion des hommes à vouloir s'élever les uns au dessus des autres, donne lieu encore aujourd'hui à une infinité de pourparlers, David Grand liénard de Perrefite prédit l'avenir. Le célèbre Müller inséré dans les papiers publics prédit le retour de Bonaparte, la prospérité d'une monarchie, la chute de l'autre; cette passion tient de l'aliénation d'esprit où d'une ambition effrénée, elle est aussi ancienne que le monde. L'histoire ancienne nous apprend que plusieurs hommes n'ont pas craint de se faire passer pour des dieux et des prophètes et d'en imposer aux autres hommes. Le célèbre Mahomet, voyez son Alcoran.

Le 4 mars, ouragan, pluie abondante, fonte des neiges, temps terrible et épouvantable, les eaux débordées et très hautes, au niveau des clos et des prés, les ponts du moulin de Malleray emportés vers les 5 heures du soir; nous, détenus dans notre maison sans en pouvoir sortir, notre fontaine entourée d'eau d'un pied de hauteur, les clos Frebèz comme un lac. Les villages de Bévillard et Sorvillier et leurs alentours comme un lac sans pouvoir communiquer d'une maison à l'autre, des greniers à moitié culbutés et prêts à être emportés, des fontaines à Sorvillier emportées. Tous les voituriers et charretiers arrêtés, les routes entre Moutier et Corandelins emportées. Cette calamité est évaluée à mille louis de perte. Le courrier de Monsieur le Grand Baillif est arrivé à Malleray à 9 heures du soir, avec les ordres de diriger la poste contre Bellelay et a demandé un guide pour être conduit à Tavannes en suivant sur les hauteurs pour ne pas se noyer. Ces ouragans et ces

1817.

temps terribles et épouvantables si fréquents depuis quelque temps ne sont pas de bon augure, le temps nous apprendra ce qui s'en suivra.

Le 6 mars, ouragan, neige, poussées extraordinaires, temps épouvantable.

Le 8 mars, toujours pluie abondante et fonte des neiges. Les eaux débordées, toute la journée, entrent dans les maisons de toutes parts.

Le 11 mars, à 9 heures du soir, nous avons ressenti un tremblement de terre. *La Gazette de Lausanne* nous a annoncé qu'il avait été très sensible à Berne, à Lausanne et à Genève où les objets suspendus dans les chambres tombaient sur le plancher. La secousse a été très vive dans la Suisse méridionale.

La cherté s'étend généralement sur toutes les denrées.

Les 25 et 26 mars, environ 20 voitures conduisent contre Bâle une quantité de ménages, femmes et enfants de tout âge, d'hommes et bagages, qui descendant notre vallon nuit et jour, pour s'embarquer sur le Rhin à Bâle pour l'Amérique; une grande partie viennent du Haut Erguel et des environs et des montagnes.

Le 30 mars, les maires de Malleray, Bévillard et Pontenet font le catalogue des pauvres de la paroisse, qui doivent recevoir des pommes de terre du gouvernement pour replanter.

Le jour de Pâques, 6 avril 1817, le village de Lamboing à la montagne de Diesse a été incendié par des femmes qui faisaient des gaufres pendant le service divin. 52 maisons ont été la proie des flammes, 17 ménages délogés, 377 personnes sans asiles.

Le 9 avril, départ du petit Boder contre Orvin; mais il est à craindre qu'il ne revienne.

Mémoire Historique. L'année 1806, Anne Marguerite, fille de JeanJacque Bueche, dit Lod, de Malleray, étant en service à Péry, le bruit fut répandu qu'elle était enceinte. Son père l'a ramenée à Malleray, le 14 décembre avec le ventre plein de Jean Abram Boder d'Orvin, qui refuse de l'épouser. Mais le soir du 25 février 1807, le dit Boder se trouva chez JeanJacque

1817.

Bueche pour continuer leurs amours; on lui fit signer une reconnaissance de Paternité de l'enfant, les pistolets sous la gorge. Dans ce même temps, une fille de Cormoret se déclara enceinte du dit Boder, qui avait quelques biens, laquelle il épousa de préférence. Après avoir eu trois ou quatre enfants pendant une dizaine d'années, la dite femme Boder décéda; très peu de temps après avoir enterré sa femme, Boder revient à Malleray renouveler ses amours avec Anne Marguerite Bueche; ils se sont servis de la reconnaissance de Paternité et ont contracté des promesses de mariage et ont conduit le petit Boder, qui naquit le 27 avril, à Orvin. La commune de Malleray a fait de grands sacrifices pour faire adopter cet enfant, tant au père qu'à la commune d'Orvin.

Le 8 avril, départ de Marie-Anne, fille de David Bueche Elezo contre Berne qu'on nous assure condamnée au Chalvert (pénitencier) pour y subir la peine décernée contre les prostituées.

*Ici se terminent malheureusement les notes que nous possédons
de Faigaux.*

H. S.

